

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 14 avril 2004 à 19 h
Centre civique de Cap-aux-Meules
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules

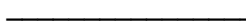
TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 AVRIL 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme MÉLANIE GAUTHIER	1
Mme FANNY ARSENEAU	7
M. ROBERT HANEL	15
M. ANTOINE LANGFORD	28
Mme MÉLANIE BOURGEOIS	34
Mme HÉLÈNE CHEVRIER	40
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme LUCIE d'AMOURS	57
M. JEAN-MICHEL LEBLANC	70
M. JEANNOT GAGNON	78
M. FRANÇOIS MIOUSSE	80
M. ALAIN GÉLINAS	86
Mme DANIELLE MARTINEAU	94



SÉANCE DU 14 AVRIL 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS
MÉLANIE GAUTHIER

5

PAR LE PRÉSIDENT:

10 Bonsoir mesdames et messieurs, bienvenue à cette nouvelle séance sur l'audience publique portant sur les projets de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent, donc les enjeux liés à des projets éventuels.

15 Je vais également souhaiter la bienvenue aux internautes qui nous écoutent, et rappeler que les gens qui nous écoutent sur Internet peuvent également envoyer des questions par courriel, qu'ils pourront adresser à la Commission.

20 Je fais aussi un rappel sur les heures. Ce soir, nous débutons à dix-neuf heures (19 h), nous allons terminer vers vingt-deux heures trente (22 h 30). Demain matin, nous allons reprendre à dix heures (10 h) pour poursuivre jusqu'à midi (12 h), nous allons prendre une pause d'environ une heure et quart (1 ¼) pour reprendre à treize heures et quart (13 h ¼), pour terminer vers quinze heures trente (15 h 30).

25 Alors nous allons maintenant débiter la séance de ce soir! Alors tout d'abord, je vais inviter les gens qui sont inscrits au registre dans l'ordre d'inscription, donc cet après-midi il y avait des personnes qui n'étaient pas présentes, j'ai quand même conservé leur nom.

25

Alors en tête de la liste, j'ai madame Mélanie Gauthier, est-ce qu'elle est ici ce soir? Bonsoir madame, alors je vous donne la parole pour vos questions.

PAR Mme MÉLANIE GAUTHIER:

30

Bonjour. Moi, je suis madelinienne et je fais partie du Mouvement madelinot pour le respect du golfe, qui est un regroupement de citoyens qui est en voie de devenir un organisme à but non lucratif, et qui compte déjà, à ce jour, près de cent (100) membres.

35

Ce groupe de citoyens travaille bénévolement à rassembler de l'information et à renseigner la population madelinienne sur le dossier pétrole et gaz dans le golfe Saint-Laurent. Ce qui motive nos actions sont nos inquiétudes quant au manque flagrant d'information auprès de la population québécoise en ce qui a trait à ce dossier, les enjeux ainsi que les impacts reliés directement à deux (2) industries qui sont les piliers de notre économie locale, ici aux Îles, la pêche et le tourisme.

40

Alors j'y vais maintenant avec ma première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

45

Allez-y, oui.

PAR Mme MÉLANIE GAUTHIER:

50

Pourquoi le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont-ils fait, à notre insu, des levés sismiques, sans se préoccuper des impacts possibles sur la faune, les ressources marines, et conséquemment sur l'une de nos industries principales, la pêche.

55

Et en considérant ceci, comment nous, les populations directement concernées par les projets d'exploration et exploitation pétrolières et gazières, pouvons-nous espérer être consultés et tenus au courant des prochaines étapes à venir avant qu'elles ne soient déjà en cours.

PAR LE PRÉSIDENT:

60

Alors du côté du Comité donc, madame Gauthier, vous faites allusion aux levés sismiques qui ont déjà eu lieu par exemple à la structure Old Harry, et vous faites allusion j'imagine aux projets de GSI?

PAR Mme MÉLANIE GAUTHIER:

65

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

70

Donc les deux (2) projets.

75

Donc pouvez-vous nous expliquer, à l'origine, comment ce faisait-il qu'à l'époque, il n'y avait pas de mécanisme de consultation publique qui avait été prévu dans le cadre des projets de levés sismiques qui se sont déjà réalisés, autrement dit des levés sismiques auprès de la structure Old Harry, et originalement, ce que je comprenais, c'est qu'il n'y avait pas de mécanisme formel dans le projet original, aussi, présenté par GSI, en 2002.

80

Est-ce que cette problématique-là a été abordée par le Comité, parce qu'il faut comprendre que le Comité n'existait pas en 2002, le Comité qui est présentement ici, ses représentants du moins.

Alors je vous laisse la parole, monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

85

Je vais commencer par la partie disons qui concerne le ministère de l'Environnement et les mécanismes qui pourraient permettre les consultations, mais qui ne sont pas en place. Le ministère n'a pas de processus, actuellement, pour autoriser les levés sismiques parce que spécifiquement, ces projets-là n'avaient pas fait l'objet de préoccupations avant tout récemment, et les règlements qui s'appliquent aux autorisations environnementales prévoyaient spécifiquement que ce genre de projets là n'étaient pas assujettis, parce qu'ils étaient réalisés, la plupart du temps, en milieu terrestre, et puis en milieu terrestre, ça ne causait pas de difficulté.

90

Les projets qui ont eu lieu, disons dans les années soixante-dix et jusqu'en 83, les années où les premières campagnes se sont terminées, n'avaient pas soulevés de préoccupations et donc les autorisations, les mécanismes d'autorisation n'en tenaient pas compte, tout simplement.

95

Et en plus, le processus d'évaluation environnementale qui a été mis en place également dans ces années-là, c'est un processus qui permet de faire des études d'impacts et de faire des consultations publiques, le Règlement qui assujettit ces projets-là, lui non plus n'a pas pris en compte ce type de projets, parce qu'ils se terminaient, le Règlement est arrivé en vigueur en 81 et il y avait pas de préoccupations qui avaient été soulevées jusqu'à ce moment-là, de sorte qu'il y a pas eu de mécanisme mis en place, à partir disons du début des années quatre-vingt jusqu'à maintenant, pour examiner ce type de projets.

100

105

Alors lorsque le projet de GSI a été connu, en 2002, ce sont surtout les réactions du public auprès des ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, qui ont attirées l'attention et qui ont fait en sorte qu'on a commencé à s'intéresser au dossier et à évaluer les enjeux qui sont associés à ces projets-là, c'est pour ça qu'il y a un Comité qui a été mandaté et des consultations publiques qui sont organisées.

110

Mais c'est la raison pour laquelle jusqu'à maintenant, du côté environnemental, en tout cas du côté des autorisations environnementales, il y a pas eu d'examen public de ces projets.

115

PAR LE PRÉSIDENT:

La semaine dernière, nous avons également appris que par exemple, la Commission géologique du Canada, qui a fait des relevés sismiques d'assez forte puissance dans le golfe Saint-Laurent ainsi que sur tout le plateau néo-écossais ou de Terre-Neuve, il y a quelques années, et ce qu'on a appris aussi, c'est qu'il y avait pas de mécanisme de leur côté, à l'époque.

120

Maintenant, les mécanismes ont changé dans les dernières années. Ça fait qu'il y avait aussi du côté d'organismes plus scientifiques, ils ont fait des levés sismiques à d'autres fins que de la recherche pétrolière, bien entendu, ce qu'on avait appris la semaine dernière.

125

Est-ce que vous voulez avoir des précisions au sujet de votre première question?

PAR Mme MÉLANIE GAUTHIER:

130

Non merci.

135

Je vais passer à la deuxième question, mais avec un petit préambule. Nous pouvons présentement constater toute l'énergie et les efforts mis en œuvre par le ministère des Ressources naturelles afin d'attirer des investisseurs au Québec, dans l'industrie pétrolière et gazière. On a qu'à prendre connaissance des lois québécoises concernant cette industrie, ainsi que tous les incitatifs financiers qui sont offerts à de potentiels promoteurs, entre autres les exemptions de taxes, pour n'en nommer qu'un seul, pour comprendre que le gouvernement ouvre toutes grandes ses portes à de tels investisseurs.

140

Du côté du ministère de l'Environnement, qui a pour rôle, on pourrait le croire, de protéger notre environnement, on nous parle de diverses mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place afin de tenter de minimiser les impacts négatifs de tels projets sur l'environnement. Jamais le ministère de l'Environnement ne semble remettre en cause l'existence même des projets d'exploration et d'exploitation.

145

Alors ma question est la suivante! Pour des populations comme la nôtre, dont l'entière économie découle de deux (2) industries principales, la pêche et le tourisme, industries qui pourraient subir des impacts très négatifs si on exploitait le pétrole et le gaz naturel à proximité de nos îles, ainsi que pour le reste de la population québécoise pour qui le golfe Saint-Laurent représente une richesse incomparable, est-il réaliste de croire qu'il existe une possibilité que le gouvernement québécois adapte les lois déjà existantes à nos besoins et à nos inquiétudes, ou qu'il mette en place, comme c'est le cas ailleurs dans le monde, une réglementation restrictive qui protégerait aussi nos intérêts.

155

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du Comité s'il vous plaît, notamment monsieur Joly, étant donné que le ministère de l'Environnement est interpellé plus spécifiquement.

160

PAR M. ROBERT JOLY:

165

Disons que dans un premier temps, parmi les mesures qui sont suggérées, il n'y a pas que des mesures d'atténuation, il y a aussi des questions qui sont posées directement sur les mécanismes d'autorisation. Il n'existe pas, mais la question se pose, est-ce qu'on devrait en mettre en place et lesquels devrait-on mettre en place.

Il faut comprendre aussi qu'il y a des mécanismes qui existent du côté fédéral, et que l'expertise du côté des mammifères marins est plutôt du côté fédéral. Ce qui reste à faire, ce

170 qu'on a vu cet après-midi, il y a un champ qui n'est pas couvert encore, c'est celui qui est situé à partir de la pointe ouest de l'Île d'Anticosti, à l'intérieur, vers l'estuaire, il y a comme une absence de législation et de réglementation dans ce domaine-là, et la question de savoir, est-ce qu'il faut aussi assujettir ces projets aux évaluations environnementales, et soulever comme une piste de solution aussi par les experts. C'est une chose qui peut être examinée.

175 Le ministère de l'Environnement est dans un processus de révision de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est un processus qui est annoncé depuis quelques années par le ministre de l'Environnement, et qui devrait conduire à des modifications au régime d'évaluation environnementale, entre autres choses.

180 Le ministère est aussi à revoir le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Donc c'est dans cet exercice-là que se situent aussi les consultations qui se font, c'est la manière de procéder lorsqu'on fait des modifications réglementaires aussi, il faut faire d'abord des études et des consultations, et ça s'inscrit dans un processus comme celui-là.

185 Donc c'est aussi une opportunité de voir si les règlements doivent être modifiés, dans quel sens.

190 La raison pour laquelle, aussi, on n'a pas agi maintenant, c'est qu'il y a d'autres considérations à prendre en ligne de compte, notamment pour ce qui est des activités d'exploration et d'exploitation, qui dépendront d'une éventuelle entente avec le gouvernement fédéral. Donc dépendamment de la nature de l'entente, le mécanisme pourrait prendre une forme ou une autre.

195 Pour ce qui est des relevés sismiques, la question, elle, se pose indifféremment d'une entente, il faut savoir si on doit agir dans ce contexte-là, et c'est la raison pour laquelle le sujet est sur la table en ce moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

200 Est-ce que ça va, madame Gauthier? Avez-vous une précision?

PAR Mme MÉLANIE GAUTHIER:

205 Oui, s'il vous plaît. Ici, je pense qu'on s'adresse surtout aux levés sismiques. Moi, ma question concernait l'ensemble des projets d'exploration et d'exploitation.

Et quand je lis ici que:

210 "Selon les Règlements sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, sont soustraits de l'application de cette loi les travaux assujettis au Règlement sur le pétrole, le gaz naturel."

215 Donc tous les projets terrestres et marins liés à l'exploration et à l'exploitation de gaz et de pétrole sont exclus du processus d'évaluation environnementale québécois, ce qui veut dire pas d'étude d'impacts environnementale, pas d'évaluation interne du ministère de l'Environnement, et pas d'audience du BAPE.

PAR LE PRÉSIDENT:

220 Alors monsieur Joly, si nous avons compris votre explication que vous avez donnée précédemment, entre autres ce qui vient d'être mentionné là serait autrement dit sur la table de travail, si je comprends bien, dans le cadre de la révision, ça comprendrait ce genre d'articles là, si j'ai bien compris?

225 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Exactement. C'est exact de dire que la situation actuelle fait en sorte que ces projets-là ne sont pas assujettis à une évaluation environnementale et ne le sont pas non plus dans le cas des levés sismiques à une autre forme d'autorisation, avec un certificat d'autorisation.

230 Mais ce qui est mis sur la table par le Comité des experts, c'est, en termes de solution, c'est d'évaluer l'opportunité de modifier les lois, de modifier les règlements pour les assujettir, notamment les levés sismiques, parce que comme je disais tantôt, les levés sismiques, eux, on pourrait le faire probablement à court terme, dépendamment des consultations.

235 Dans le cas de l'exploration comme telle, avec des forages exploratoires ou d'exploitation, il faut plutôt attendre les ententes qui sont à venir avec le gouvernement fédéral, puisqu'il est prévu, dans le cadre de ces ententes-là, qu'il y ait un régime d'évaluation environnementale.

240 Mais dans ce cas-là, il faudra faire les ajustements avec celui du fédéral, donc c'est plus une question de voir comment les ententes avec le gouvernement fédéral vont évoluer, et quelles seront leur nature. Et quand ça va arriver, il y aura un régime d'évaluation environnementale qui sera mis en place.

245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors madame Gauthier, est-ce que ça va?

PAR Mme MÉLANIE GAUTHIER:

250 Alors on peut s'attendre à ce que ça se fasse dans quel délai?

PAR M. ROBERT JOLY:

255 Pour ce qui est des modifications réglementaires, l'exercice qui a conduit à ces consultations, c'était qu'on voulait qu'il y ait un éclairage qui soit fourni au ministre de l'Environnement par un rapport du Bureau d'audiences publiques, au 31 mars. Et l'objectif était d'être capable d'avoir une réaction avant que les prochains levés sismiques, qui étaient prévus à l'automne 2004, mais qui maintenant n'auront pas lieu, mais il était prévu qu'il y en ait à l'automne 260 2004, donc il s'agissait d'être en mesure d'avoir une réaction avant que les levés sismiques soient entrepris.

PAR Mme MÉLANIE GAUTHIER:

265 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Je vous remercie.

FANNY ARSENEAU

275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant appeler madame Fanny Arseneau, est-elle ici ce soir?

280 Oui, bonsoir madame, à vous la parole.

PAR Mme FANNY ARSENEAU:

285 Alors je fais partie du Mouvement madelinot pour le respect du golfe et aussi, je siége sur la table de travail pour ce sujet-là, avec la municipalité.

Donc je vais y aller tout de suite avec ma première question. Moi, j'aimerais savoir s'il pourrait y avoir un lien entre les levés sismiques qui ont eu lieu entre 98 et 2002 et l'échouage inhabituel de baleines sur nos côtes, ces dernières années.

290 Est-ce qu'on a aussi des données là-dessus, les espèces de baleines et les raisons d'être de ces échouages-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

295 Donc vous parlez d'échouages de baleines sur le territoire des îles?

PAR Mme FANNY ARSENEAU:

Oui.

300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va voir du côté de Pêches et Océans, est-ce que c'est le genre d'information que vous comptabilisez, en termes d'événements?

305 **PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

310 Les échouages de baleines, oui, c'est des données qu'on comptabilise, c'est des données qu'on pourrait fournir au Comité. J'ai pas ces données-là ici avec moi, comme je le disais cet après-midi, moi je travaille ici, au bureau local de Pêches et Océans, on fait plutôt de la gestion des pêches et de l'application réglementaire. Pour tout ce qui est plus l'aspect scientifique du ministère, c'est concentré soit à l'Institut Maurice-Lamontagne ou dans une autre région du MPO des Maritimes.

315 Mais c'est une information qu'on peut facilement vous obtenir, oui, à savoir le nombre d'échouages; à savoir la relation, c'est tout à fait autre chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

320 Cet après-midi, nous avons monsieur Michel Gilbert, de Pêches et Océans, qui est basé à l'Institut Maurice- Lamontagne, on l'avait cet après-midi, il va être avec nous demain, en lien téléphonique, à compter de dix heures (10 h). On pourrait prendre une note afin de ne pas perdre la question de vue.

325 Alors vous avez une autre question ou un complément d'information relativement à ça? Parce que là, on va s'assurer d'avoir cette information-là, c'est possible que l'information ne nous soit pas transmise immédiatement, que monsieur Gilbert nous dise, bon, je vais faire une petite recherche et je vais envoyer l'information par écrit à la Commission, donc on peut avoir ce genre de réponse là.

330 **PAR Mme FANNY ARSENEAU:**

Parfait, pourvu qu'il y ait un suivi.

PAR M. ROBERT JOLY:

335 Monsieur le Président, excusez-moi, le sujet a été un peu abordé dans le rapport du Comité d'experts, on peut aussi apporter un certain éclairage sur la question. Je vais laisser monsieur Fontaine...

PAR LE PRÉSIDENT:

340

Vous pouvez apporter un éclairage complémentaire sur cet aspect?

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

345

En fait, les échouages de mammifères marins sont associés particulièrement à certaines espèces grégaires comme les globicéphales par exemple. Il y a pas vraiment de relation de cause à effet avec des dommages qui seraient liés avec les levés sismiques, quoiqu'on ne peut pas exclure totalement cette possibilité-là.

350

Cependant, les quelques échouages qui ont été associés, qui seraient associés avec des levés sismiques, pas des levés sismiques, excusez-moi, mais avec des ondes sonores dans le milieu proviendraient des essais qui étaient générés, des ondes sonores qui étaient générées par la marine américaine, qui étaient des ondes sonores de très haute puissance, qui auraient occasionné certaines mortalités. Mais c'est quelques cas relativement bien documentés.

355

Je voudrais juste finir mon intervention, souvent ces espèces grégaires, lorsqu'elles s'échouent comme ça en banc, souvent c'est associé à un individu, un mâle par exemple dominant qui, pour une raison X, a une maladie ou un problème d'orientation, qui va s'échouer sur les côtes, et les autres membres de son groupe ont tendance à le suivre, et peu importe les efforts que l'on peut faire, ils ont tendance à revenir toujours s'échouer sur la plage.

360

Alors c'est des mécanismes qui sont relativement peu connus, on n'a pas beaucoup d'explications qui expliquent ce genre de phénomènes là mais il y a quand même, en tout cas la relation de cause à effet entre les levés sismiques et ce genre d'échouages là est faible.

365

PAR LE PRÉSIDENT:

Un instant, s'il vous plaît. Oui, monsieur Locat.

370

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Peut-être juste préciser, est-ce que les levés sismiques sont de nature à perturber les systèmes d'écolocation, à ce moment-là?

375

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Si les levés sismiques engendraient des dommages physiques, c'est-à-dire si les individus étaient vraiment à proximité des levés sismiques, et que l'onde sonore provoque des dommages physiques, à ce moment-là, effectivement, il pourrait y avoir désorientation et échouage.

380

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est possible, en théorie c'est possible...

385

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

C'est pour ça que je dis, je n'exclus pas la possibilité, mais la relation de cause à effet entre ce qu'on observe dans le milieu, c'est dur de l'associer aux levés sismiques.

390

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça que vous nous dites que par rapport aux campagnes...

395

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Parce qu'il y a beaucoup d'autres phénomènes qui peuvent expliquer ça, il y a des changements électromagnétiques, il y a toutes sortes d'explications possibles pour ce genre d'échouages massifs.

400

PAR LE PRÉSIDENT:

On va avoir un complément d'information sur le sujet avec monsieur Gilbert, de Pêches et Océans, demain matin entre autres.

405

Alors si vous voulez un complément d'information à votre question?

PAR Mme FANNY ARSENEAU:

410

Bien oui, j'ai un complément d'information. C'est qu'aux Îles, c'est pas des globicéphales qui se sont échoués, ce sont des petits rorquals, des rorquals communs. Il y a d'ailleurs eu un rorqual bleu.

415

Et aussi, j'aimerais juste savoir, est-ce qu'il y a eu des ondes sonores de la marine américaine dans le golfe Saint-Laurent, autour des Îles.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Fontaine.

420

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

J'imagine que cette information-là est relativement secrète; à ma connaissance, je le sais pas, je pourrais pas le dire.

425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De mémoire, pour avoir fait quelques lectures, c'est ça, sur les fameux tests de sous-marins, c'est qu'il y avait eu des protestations, je me souviens avoir lu des articles sur ces aspects-là. Mais effectivement, je peux pas non plus me souvenir à quel endroit la marine américaine avait fait des tests, si c'était dans le Pacifique ou dans l'Atlantique. Mais je sais qu'il y a des documents.

430 **PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

435 De mémoire, c'est dans l'hémisphère sud, en quelque part.

PAR LE PRÉSIDENT:

440 Oui, alors une autre question, s'il vous plaît.

PAR Mme FANNY ARSENEAU:

Oui, je vais y aller avec ma deuxième question.

445 Si on a tant besoin de ces énergies dans les Maritimes et au Québec, alors pourquoi quatre-vingt-treize pour cent (93 %) de la production d'Hibernia est-elle exportée aux Etats-Unis et les pipelines de l'Île-de-Sable en bonne partie détournés vers le Maine, quand le projet d'origine le faisait remonter au Nouveau-Brunswick jusqu'à Québec.

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du Comité, bien entendu, nous sortons un petit peu des levés sismiques, donc l'information peut ne pas être disponible, à portée de la main, du côté du Comité.

455 Ressources naturelles, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur les modes d'approvisionnement qu'on a par exemple pour le Québec, par exemple, il s'approvisionne où, Hibernia, ça va où, le gaz naturel de l'Île-de-Sable, ça va où, et le gaz naturel du Québec, c'est pris à quel endroit, par exemple. Une petite synthèse.

460 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Oui, rapidement, le gaz naturel que l'on consomme au Québec vient essentiellement de l'ouest du Canada, il est acheminé par pipeline de l'Alberta.

465 Quant aux pétroles qui sont raffinés dans les trois (3) raffineries du Québec, le pétrole, les barils de pétrole proviennent beaucoup de la mer du Nord, c'est-à-dire Norvège, Angleterre, et aussi un peu Moyen-Orient, Vénézuéla, Algérie. Voilà les sources d'approvisionnement.

470

Les entreprises s'approvisionnent beaucoup, en fin de compte, par rapport au marché, c'est aux investisseurs, donc ils font les achats, ce que j'en connais, je suis pas un expert négociant en hydrocarbures, mais je sais que les entreprises font des achats massifs de pétrole et de gaz non seulement pour une région, mais ça peut être pour des blocs complets d'achats qui se vendent et se revendent, un peu comme on vend d'autres produits. Donc une même transaction peut se faire, on a dit, au moins dix (10) fois, cinquante (50) fois, elle peut changer de main plusieurs fois avant d'aboutir, en fin de compte, au destinataire.

475

Donc il y a tout un marché, comme tous les autres marchés, qui se fait, d'achats et de ventes de produits, dans le but bien sûr d'obtenir la ressource au meilleur prix.

480

PAR LE PRÉSIDENT:

485

Dans le cas du pétrole, ça peut peut-être être un petit peu plus facile à comprendre, si on fait le cheminement par "tanker" par exemple, mais dans le cas du gaz naturel, qui est habituellement essentiellement acheminé par pipeline, là on avait par exemple un projet, à l'époque, je me souviens, bon, il était question de passer par le nord du Nouveau-Brunswick et passer par Rivière-du-Loup, on avait préféré, je sais pas qui exactement, l'Office national de l'énergie qui a branché, je suis pas en mesure de le dire, mais on a préféré une connexion vers le Maine.

490

Est-ce que vous savez comment ça a marché, vous pouvez nous éclairer à ce sujet?

495

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Oui, monsieur le Président. Je vais commencer par le pétrole. Il faut dire qu'au Québec, on est doté de raffineries et les raffineries ne peuvent pas traiter ou raffiner tous les types de bruts, de pétroles bruts.

500

Dans le cas de Hibernia, le pétrole est à un certain degré de qualité qui fait que c'est un pétrole qui n'est pas vraiment traitable dans les raffineries du Québec. Donc c'est pour ça qu'il n'est pas traité au Québec, entre autres la raffinerie Ultramar ne pourrait pas le prendre, parce qu'il est trop pur, le pétrole. Donc eux ont plutôt investi dans des équipements pour traiter du pétrole brut de moindre qualité.

505

Donc c'est une des caractéristiques, c'est les capacités des raffineries.

En ce qui concerne le gaz naturel, vous faisiez mention du projet Cartier, qui était de relier les pipelines du Nouveau-Brunswick à la région de Québec, effectivement, le projet de pipelines pour amener le gaz naturel le long du fleuve jusque dans la région de Québec a été étudié par l'Office national de l'énergie, et l'Office a refusé le projet pour la simple et bonne raison que ce n'était pas un projet économiquement viable, parce que les utilisateurs de gaz naturel, ce

510 sont eux qui, finalement, paient pour ce genre d'infrastructures là, et il y avait pas assez de consommation, si on veut, le long du trajet pour justifier économiquement la réalisation du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

515 Est-ce que c'est une réponse documentée? L'Office national de l'énergie, est-ce qu'elle documente ses décisions?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

520 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 On peut consulter en théorie, sur Internet par exemple, les décisions de l'Office?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Oui. Mais c'est très résumé, ce que je vous mentionne.

530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

Madame Arseneau, un complément d'information?

535

PAR Mme FANNY ARSENEAU:

Oui, un petit complément. On a eu une visite dernièrement, aux Îles, madame Susan Keogh, c'est la consule générale des États-Unis au Canada, et puis elle nous a avoué, elle a
540 rencontré divers intervenants dans le milieu, dont l'ATR, Attention fragile, je sais pas la liste des intervenants, et puis elle a avoué d'entrée de jeu que les États-Unis étaient très intéressés par tout ce qui touche l'énergie, et que les réserves anticipées du golfe les intéressaient beaucoup.

545 Donc je me demande tout simplement si le gaz naturel va réellement servir au Québec, ou bien si ça va servir aux États-Unis, puisque c'est les États-Unis qui investissent pour faire les recherches, entre autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

555 On se demandait, en termes de complément d'information, vous dites que le pipeline qui devait longer le Québec a comme été non autorisé parce que le marché n'était pas là. Et là, on parle de faire du développement de gaz naturel dans le golfe, et on se dit, on va le garder pour le Québec.

560 Alors qu'est-ce qui a changé dans le marché qui fait que maintenant, un tel pipeline, parce que ce serait acheminé possiblement par pipeline, un tel pipeline serait rentable.

PAR M. CAROL CANTIN:

565 Le marché dont on parle, c'est un marché qui se situe entre l'Île-de-Sable, le potentiel de la Nouvelle-Écosse, et le Québec; donc c'est toute la partie entre les deux (2), le Nouveau-Brunswick.

570 Il faut comprendre que généralement, les transporteurs vont désirer faire en sorte que le long de ce pipeline-là, il y ait des utilisateurs suffisamment en grand nombre pour justifier la construction d'une telle longueur de gazoduc.

575 Or, entre l'Île-de-Sable si on veut ou la région de la Nouvelle-Écosse plus développée et la partie Québec où il y a plus d'industries, il n'y avait pas de demandes suffisamment importantes, et on n'anticipait pas non plus de demandes de gaz naturel suffisamment importantes pour justifier les coûts de construction d'un tel gazoduc, parce que c'est une bonne distance.

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Il y a le document DD-1, qui est le fameux plan d'Hydro-Québec qui avait été rendu public en 2002, à l'intérieur de ce document-là, il faut faire attention parce que le document n'est plus à jour par la force des choses, quand on le lit, mais à l'intérieur du document, il y a une analyse, on voit un graphique par exemple de stations de pompage qui partent, c'est théorique mais c'est assez éducatif quand même, j'invite les gens à prendre connaissance de ça, parce que ça porte sur les Îles-de-la-Madeleine, notamment, c'est en page 92 où on voit effectivement deux (2) stations de pompage qu partent des Îles-de-la-Madeleine, une de Old Harry, une qui part des Îles-de-la-Madeleine même, mais il y a deux (2) scénarios, si je comprends bien la figure, il y a comme deux (2) scénarios de gazoduc à l'intérieur du document, avec une analyse économique à l'intérieur du document même, pour chacune des deux (2) options.

590 C'est quand même une analyse sommaire, mais ça peut être l'éducation pour donner certains éléments de réponse en rapport avec, à l'époque, de quelle façon disons Hydro-Québec voyait une exploitation éventuelle. On s'aperçoit qu'il y a deux (2) hypothèses possibles.

595 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Si vous permettez, monsieur le Président, un complément d'information.

600 C'est que présentement, au Québec, la consommation annuelle est de deux cents (200) BCF, ce qui correspond à deux milliards de pieds cubes (2 G p³). C'est donc, bien sûr, le marché qui serait visé par l'exploitation, la mise en valeur d'Old Harry, si jamais Old Harry s'avérait être productif.

605 Et Old Harry contiendrait environ pour, on me dit, entre vingt (20) et vingt-cinq (25) ans de réserve au niveau de la consommation annuelle. C'est-à-dire que donc, on a déjà une idée du potentiel, Old Harry suffirait à combler les besoins actuels du Québec en gaz naturel pendant vingt (20) ans.

610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

615

ROBERT HANEL

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Robert Hanel.

620

Alors bonsoir monsieur, à vous la parole pour vos questions.

PAR M. ROBERT HANEL:

625

La première a un petit préambule que je crois nécessaire. Comme vous avez pu le constater, la population des Îles est très inquiète des projets potentiels entourant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe, tous les projets, ceux qui sont faits au Québec, et ceux qui sont faits en dehors du Québec, mais près de nos frontières.

630

Nous sommes très inquiets, d'une part, de la lance d'un forage exploratoire au prospect Old Harry, et comme on vient de le dire, le potentiel important de ce projet, l'inquiétude va grandissante.

635

Les levés sismiques, il y a plusieurs raisons qui expliquent notre inquiétude. Les relevés sismiques ont été faits sans qu'aucune mesure d'évaluation environnementale ou d'impacts potentiels sur les pêches ou sur l'économie ne soit faite. Il est possible qu'un membre de Corridor Ressources soit venu nous parler, aux Îles, c'est possible, mais la population n'a pas été

640 informée. Les études d'impacts n'ont pas été faites, les retombées n'ont pas été étudiées. Même MPO, lorsqu'ils nous ont parlé hier, ne semblaient pas trop au courant de qu'est-ce qui c'était passé pour expliquer qu'il y avait quelques lignes qui avaient été faites du côté québécois.

Excusez-moi, mais l'attitude cavalière, nonchalante et un peu minimisante du représentant des Ressources naturelles qu'on a vu témoigner hier...

645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On reste calme, s'il vous plaît, pas utiliser des termes disons désobligeants envers les gens. Et je vous demande de passer le plus rapidement possible à votre question, s'il vous plaît.

650 **PAR M. ROBERT HANEL:**

Oui, j'y arrive. Qui agit comme expert devant cette Commission nous montre clairement l'attitude de l'industrie face aux impacts potentiels de leurs activités, et cette attitude transparaît clairement dans le rapport, je pourrais vous citer plusieurs exemples.

655 Nous sommes très inquiets aussi par le manque de législation et du manque de réponses claires face au processus; il n'y a pas de réponses claires parce qu'il n'y a pas de législation, comme on peut voir. Il n'y en a aucune pour les relevés sismiques du côté provincial, sur le forage on n'est pas certain, et pour le forage exploratoire, les réponses qu'on a eues pour l'instant non pas pu nous éclairer.

660 Tout ce qu'on comprend, c'est que dans le contexte actuel, le forage exploratoire va être soumis probablement, dépendant des ententes qui vont être faites au niveau fédéral-provincial, il y a des ententes en cours.

665 Dans les médias, on a entendu qu'avec l'arrivée de Paul Martin, il essaierait d'accélérer ces ententes-là pour que ça se fasse plus vite. Et puis malgré tous nos efforts pour essayer d'avoir des informations, on ne réussit pas à en avoir.

670 Sur la table de concertation de la municipalité, il y a des gens qui ont questionné les députés, fédéraux et provinciaux, aucune réponse.

675 Donc ma question est: Est-il possible de savoir où en sont les pourparlers entre Québec, Terre-Neuve et le fédéral, la population peut-elle être informée, a-t-elle le droit de savoir? Est-ce que la Commission peut nous aider à avoir des informations à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

680 Alors on peut adresser une question en ce sens-là au Comité. Est-ce que vous êtes au fait de l'état des négociations, est-ce qu'actuellement, au moment où on se parle par exemple, ce

printemps, est-ce qu'il y a des négociations ou il y a eu des discussions, elles sont arrêtées, est-ce qu'elles sont actives ou pas, ces discussions-là pour arriver à une éventuelle entente.

PAR M. CAROL CANTIN:

685

Les discussions ont peu progressé, je dirais depuis même quelques années. On a parlé un petit peu, hier, de l'état des discussions, du niveau des discussions qui étaient sur les grands principes mêmes, à savoir comment peut-on développer une telle ressource sans brimer les prétentions des parties sur la propriété du golfe Saint-Laurent.

690

Pour le Québec, c'est une question fondamentale, c'est l'intégrité du territoire; et puis il faut que, si jamais il y avait une entente, que le Québec soit assuré qu'il ne risque pas, dans d'autres circonstances, de se faire dire: Bien, vous avez adopté une situation qui fait en sorte que vous ne reconnaissez pas, vous reconnaissez à un autre gouvernement la propriété du golfe Saint-Laurent.

695

Je pense que le gros des discussions, jusque-là, ont porté essentiellement sur cette façon, comment se sortir de cette difficulté-là.

700

Compte tenu que le Québec a déjà délivré des permis dans le golfe Saint-Laurent, on les a vus sur la carte, compte tenu que les deux (2) gouvernements ont des lois qui régissent ces activités-là, au Québec c'est la Loi sur les mines, au gouvernement du Canada, c'est la Loi fédérale sur les hydrocarbures, elle est appliquée par des organismes différents, donc l'état des discussions en est simplement là.

705

Ce qui fait que les choses n'ont peut-être pas, non plus, progressé très rapidement depuis quelques années, et puis ça, c'est un petit peu circonstanciel, c'est que depuis environ 1999, il y a eu trois (3) ministres des Ressources naturelles canadiens, trois (3) sous-ministres associés à l'énergie; au Québec, on n'est pas en reste, dans la même période, on a eu trois (3) ministres des Ressources naturelles, dont un changement de gouvernement, et trois (3) ministres associés à l'énergie. Tout ça, on recommence les devoirs à chaque fois, au niveau des fonctionnaires, on reprend pratiquement les dossiers à zéro.

710

Donc tout ça, ça a contribué je pense à ralentir un petit peu les discussions, ce qui fait qu'elles ont assez peu progressé.

715

L'objectif des deux (2) gouvernements, c'est finalement poursuivre ces discussions-là dans le meilleur intérêt de la population, avec comme ligne de conduite la protection de l'environnement, c'est certain, ça ne se fera jamais au détriment de l'environnement, les deux (2) gouvernements sont convaincus, et monsieur Charest d'ailleurs l'a déjà mentionné, et il y a eu d'autres déclarations publiques, dans le passé, des dirigeants des deux (2) gouvernements qui allaient dans ce sens-là.

720

725 Je pense que la prochaine étape, ce sera, est-ce qu'on peut maintenant poursuivre, est-ce qu'on peut aller au-delà de dire qu'une fois qu'on s'est entendu sur un principe du fait que les parties ne seront pas lésées dans leurs droits, dans leurs prétentions territoriales, comment ensuite allons-nous ensemble articuler cette entente-là, alors quelles lois vont-elles s'appliquer.

730 Si on parle de lois de l'environnement, c'est sûr que l'entente n'ira pas en deçà des lois, parce qu'il y a déjà des lois qui existent. Donc est-ce que ce seront les mêmes lois, est-ce qu'elles seront renforcées par d'autres mesures, c'est pas impossible, ne serait-ce que pas seulement au niveau de l'environnement mais dans d'autres domaines aussi, dans le domaine économique, on a parlé de la péréquation, est-ce que le Québec pourra se doter d'outils qui vont faire en sorte que les redevances qu'il va tirer des revenus d'une future exploitation n'affectent pas trop ses revenus au niveau de la péréquation.

740 En fin de compte, il y a toutes sortes de mécanismes, d'aspects de la problématique qu'il faut regarder. Mais pour l'instant, comme je vous disais hier et à une autre occasion, c'est que pour l'instant, les discussions n'ont pas, pour toutes sortes de raisons, n'ont pas progressé, n'ont pas vraiment progressé depuis quelques années.

PAR LE PRÉSIDENT:

745 Donc ces derniers temps, il n'y a pas eu de négociations intensives, c'est ce qu'on peut comprendre?

PAR M. CAROL CANTIN:

750 Il y a eu des rencontres ministérielles; le ministre, monsieur Hamad a rencontré son homologue, monsieur Effer à Québec, je crois que c'est le 8 février, pour discuter du dossier énergétique, notamment celui du golfe Saint-Laurent mais pas exclusivement.

755 Il y a eu aussi des rencontres au niveau des sous-ministres, une rencontre au niveau des sous-ministres en titre des deux (2) ministères, pour parler de l'ensemble des dossiers qui concernent les ministères, pas seulement dans le domaine de l'énergie mais dans d'autres domaines aussi. Et la question du golfe a été abordée.

760 Et ce qu'on en sait, c'est que les deux (2) gouvernements sont désireux d'en venir à une entente, du moins à un accord de principe, dans un premier temps, qui va dicter les grands paramètres de ce que ça pourrait être, mais on est loin encore des mesures fines, à savoir qu'il va y avoir telle, telle...

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Très bien, merci.

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

770

Oui, une sous-question. Étant donné que le gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement a considéré qu'il y avait des enjeux à évaluer concernant les levés sismiques, est-ce qu'il y a eu des démarches de faites auprès des provinces voisines, pour les sensibiliser à cette préoccupation on pourrait dire récente du gouvernement du Québec?

775

PAR M. ROBERT JOLY:

780

Il y a pas eu de démarche spécifique de faite avec, disons, parlons de Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse, parce que c'est plutôt ces deux (2) provinces-là qui sont concernées pour le moment.

785

Par contre, le gouvernement du Québec a des ententes avec ses voisins, des ententes de collaboration et de coopération, pour faire face à certaines situations et aussi, dans certains cas, spécifiquement pour évaluer les impacts transfrontaliers de certains projets.

790

Alors on a des ententes avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, et on en a aussi avec les états américains, New York, New Hampshire. Et c'est des ententes qui viennent pour régler des problématiques particulières et ça sert, effectivement, soit à échanger de l'information ou, dans certains cas, vraiment faire l'évaluation des impacts transfrontaliers de projets qui sont réalisés de part et d'autres de la frontière.

795

Dans le cas précis de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse, il n'y a pas d'entente. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu non plus de volonté particulière d'aller de l'avant avec ce type d'entente, parce que le problème auquel on est confronté maintenant est tout à fait nouveau, et on ne sait pas non plus quel mécanisme sera mis en place avec le gouvernement fédéral dans un premier temps.

800

Donc éventuellement, c'est sans doute une préoccupation qu'il faudrait garder à l'esprit, dépendamment de la nature des ententes avec le gouvernement fédéral, pour voir si c'est nécessaire aussi d'avoir un mécanisme spécifique avec Terre-Neuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

805

Merci.

Monsieur Hanel.

PAR M. ROBERT HANEL:

810 Est-ce que, comme complément, est-ce que ces pourparlers sont d'ordre public, est-ce qu'il y a moyen d'avoir connaissance des termes exacts dans lesquels ils se font ou c'est confidentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

820 Non, pour l'instant, ce ne sont pas, compte tenu qu'il s'agit de discussions je dirais très très...

PAR LE PRÉSIDENT:

825

Informelles?

PAR M. CAROL CANTIN:

830 Non, pas informelles, pointues, à savoir comment doit-on arrimer, entre autres, comment peut-on régler la question des permis déjà délivrés par le Québec, oui, il y a déjà eu à l'Assemblée nationale d'ailleurs, un compte rendu qui avait été fait des grands points qui avaient été discutés, entre autres on parlait justement de l'importance que le Québec retire les bénéfices des redevances, que le développement, si jamais il se faisait, se fasse dans le respect de l'environnement et du développement durable, il y a une autre question concernant quelles
835 seraient peut-être les lois qui devraient s'appliquer.

840

Bon, ce sont des discussions, mais qui n'ont pas encore abouti sur une solution ou sur une finalité, si on veut. On est là à présenter, je dirais, une liste de sujets de discussions sur lesquels on devrait s'entendre, mais la façon retenue n'est pas encore connue, parce qu'on n'en est pas encore là. Donc on est vraiment à une étape préliminaire.

Mais déjà, à l'Assemblée nationale, il y avait déjà eu des échanges sur quelques grands principes que je viens d'énoncer.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

850 Est-ce que c'est dans la coutume, par exemple dans le cas qu'il y aurait un projet d'entente ou une entente de principe assortie d'un projet d'entente à être entériné, par exemple, je sais pas, par les gouvernements du Canada et du Québec, est-ce que c'est dans la coutume, habituellement, dans des cas comme ça, de soumettre, pendant un certain nombre de temps,

est-ce que c'est un peu comme un règlement par exemple qui est publié dans la Gazette officielle, et les gens peuvent répondre, passer des commentaires.

855 Comment ça se passe, ce genre d'entente là, habituellement? Êtes-vous familier avec ça, est-ce qu'il y a un mécanisme de consultation?

PAR M. CAROL CANTIN:

860 Dans le cas des ententes, ça prend d'abord une ratification, je pense peut-être du Conseil des ministres au moins, mais ensuite, ça va plus loin que ça.

865 Il faut vraiment, toute la partie application et mise en œuvre de ces ententes-là, c'est une chose de signer une entente, ça en est une autre de la réaliser, et puis pour la réaliser, dans le cas des ententes Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse, il a fallu des lois, alors chacun des gouvernements, gouvernement du Canada-gouvernement de Terre-Neuve, gouvernement du Canada-gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ont adopté des lois de mise en œuvre qui reprennent, si on veut, les principes formulés dans l'entente, mais d'une façon beaucoup plus détaillée cette fois-là.

870 Et là, comme tous projets de loi, c'est soumis au processus de première lecture, deuxième lecture, commission parlementaire, consultation publique et tout.

875 Donc ça reprend le processus normal, parce que de telles ententes doivent nécessairement être supportées par des lois, parce qu'elles affectent d'autres lois. À savoir que si jamais on décidait, notamment, de créer un office extracôtier Québec-Canada, bien, cet office-là aurait donc des droits qui lui permettraient entre autres, peut-être comme c'est le cas des offices, d'administrer certaines lois fédérales, disons, ou certaines lois de l'entente.

880 Alors il faut donc que les gouvernements se départissent un petit peu de leurs pouvoirs, pas de leurs pouvoirs mais de leurs obligations, pour les refondre dans une nouvelle loi commune qui s'applique justement dans le cadre de cette entente-là.

885 Donc c'est un processus tout à fait démocratique, qui suit le processus légal de tout projet de loi, modification de loi ou nouvelle loi qui est introduite à l'Assemblée nationale, où les gens, l'opposition comme le public, via les commissions parlementaires, peuvent intervenir sur ce qui est suggéré ou ce qui est présenté dans le projet de loi.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

890 Et dans le cas actuel du projet d'entente de coopération en matière d'évaluation environnementale, entre le Canada et le Québec, le projet d'entente a été mis sur internet et la consultation a été sollicitée pour une période, si je me rappelle, c'est quoi, trente (30) jours, est-

ce que le protocole d'entente dont vous parlez pourrait être soumis au même genre de processus de consultation?

895

Si je comprends votre réponse, il semble que non, mais pourriez-vous préciser.

PAR M. CAROL CANTIN:

900

C'est pas impossible, c'est que tout dépendra des modalités de l'entente, ça peut être inclus déjà dans l'entente. C'est pas impossible, c'est pas oui, c'est pas non, ça dépendra de la volonté à ce moment-là des décideurs politiques de voir si ce projet d'entente, il faudrait voir dans quelle mesure il s'agit d'une entente détaillée ou encore si c'est une entente de principe qui présente les grands principes: Voilà, nous convenons, les deux (2) gouvernements, de nous

905

entendre pour mettre en valeur le golfe Saint-Laurent, nous convenons, les deux (2) gouvernements, de faire en sorte que le développement se fasse dans le respect du développement durable. Vous voyez, ce sont de grands principes comme ça.

910

On n'en est pas encore à la finalité des choses, alors ça peut être débattu, mais au départ, c'est plus quand viendra le temps de signer une entente finale que là, on va retrouver dans cette entente finale là, et surtout dans les lois d'application, les modalités fines d'application.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

Je vous remercie.

PAR M. CAROL CANTIN:

920

Et peut-être juste pour compléter, c'est qu'on n'est pas vraiment opposé, je pense pas que le gouvernement soit opposé à aucune consultation de ce genre-là, et je pense qu'on a un exemple aujourd'hui, du moins durant les séances qui sont offertes par le BAPE qui permettent aux gens de s'exprimer, je pense qu'à mon avis, c'est un instrument démocratique tout à fait exceptionnel, je pense, qu'il faut préserver.

925

Et nous, en tout cas, tout le monde au gouvernement du Québec, quel que soit le ministère, appuie fortement cette démarche-là, qui est hautement démocratique et tout à l'honneur des Québécois.

PAR LE PRÉSIDENT:

930

Monsieur Cantin, je prends bonne note de votre commentaire!

Monsieur Hanel, est-ce que vous avez une question additionnelle?

935 **PAR M. ROBERT HANEL:**

Oui, à ce sujet-là, au niveau d'une entente possible fédérale-provinciale, est-ce que c'est possible que cette entente-là, vous venez de dire qu'on peut amener des lois, changer des lois, amener des lois différentes, est-ce que c'est possible que ceci permette, éventuellement, ce qu'on appelle un "fast track", d'essayer d'accélérer le processus d'évaluation environnementale pour arriver à plus rapidement valoriser les ressources naturelles de type hydrocarbures comme c'est le cas notamment en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste un petit instant. On sait qu'en août 2003, il y a eu des modifications à la loi canadienne, donc on sait que formellement, d'un côté par exemple des levés sismiques, les offices étaient tenus maintenant de réaliser formellement des examens vraiment préalables, mais si j'ai bien compris, c'est que parallèlement aussi, il y a eu certains petits assouplissements, j'ignore la conséquence que ça a eu ultimement, je suis pas un spécialiste du domaine, mais il y aurait eu des assouplissements relativement par exemple à des forages exploratoires, donc j'imagine pour accélérer les processus.

Est-ce que c'est un des aspects que vous avez examiné, le Comité, lorsque les pistes de solutions ont été regardées au niveau juridiction, législation, de quelle façon vous avez abordé tous ces aspects-là, dont la question du "fast track", donc une procédure accélérée.

955 **PAR M. ROBERT JOLY:**

960 Monsieur le Président, dans le cadre de ces travaux-là, on n'est pas allé aussi loin dans l'examen, parce que ça nous amène, à partir de maintenant, on n'a pas encore assez d'information pour savoir comment on devrait mettre en place ces mécanismes-là, mais on a quand même sur la table l'exemple de l'entente de collaboration dont vous faisiez mention tantôt, qui vise à coordonner les processus.

965 C'est pas un mécanisme qui cherche à mettre en place quelque chose d'autre, pour soit aller plus vite ou éviter des parties de la procédure, c'est vraiment des ententes qui visent à faire en sorte que les responsabilités des uns et des autres soient respectées.

970 Le processus fédéral a des caractéristiques très particulières, le nôtre aussi, ils sont souvent pas très faciles à mettre en place ensemble de façon coordonnée, donc ces ententes-là, ce qu'elles visent, c'est à mettre en place des mécanismes où on peut se coordonner sur les diverses étapes, savoir qu'est-ce qu'on fait à quelle étape.

975 Mais ça ne change pas, fondamentalement, les régimes qui sont en place, ça ne fait que les ajuster les uns par rapport aux autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

980 Merci monsieur Joly.

 Par exemple tantôt, vous avez mentionné qu'il y avait une révision de la procédure de l'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, est-ce qu'il y a des documents qui ont été rendus publics, à ce stade-ci, sur les réformes de la procédure, ou à date, c'est seulement
985 des versions de travail, il y a rien de public encore?

PAR M. ROBERT JOLY:

 Il y a pas de version publique des travaux jusqu'à maintenant, parce qu'il y a pas de
990 textes de loi qui ont encore été élaborés.

 Ce qui est connu, ce sont les orientations qui ont été données lorsque ces travaux-là ont commencé, en 2000, je dis ça de mémoire, où un certain nombre de principes ont été mis sur la table, à la fois pour la réforme du régime de protection de l'environnement, plus spécifiquement
995 on parle de l'ensemble de la Loi sur la qualité de l'environnement, et à travers ça aussi, le régime d'évaluation environnementale, qui est une composante aussi.

 Alors les deux (2) sont pris ensemble, avec des principes de plus grande transparence, de plus grande possibilité de consultation, d'adaptation des systèmes d'autorisation, d'une
1000 meilleure adaptation aux caractéristiques du milieu, bon, spécifiquement par exemple les approches mur à mur, si on peut parler de cette manière-là, qu'on trouve dans les règlements. Et dans plusieurs cas, ce qu'on voudrait faire, c'est plutôt les adapter au cas par cas, dépendamment des caractéristiques spécifiques du milieu, ce qui est une approche différente de l'approche réglementaire.
1005

 Évidemment, toutes sortes d'autres composantes, comme la tarification, comme la responsabilisation, l'évaluation environnementale stratégique. Alors il y a une série d'orientations qui ont été énoncées, et c'est sur ça que le travail porte, en ce moment.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Est-ce que la notion de "fast track" est ressortie de l'exercice, dans les paramètres, donc la procédure accélérée?

1015 **PAR M. ROBERT JOLY:**

 Il n'y a pas de notion de "fast track", mais il y a une notion d'amélioration du processus.

 Le "fast track", ce qui est appliqué comme "fast track" est souvent une façon alternative
1020 d'appliquer un processus existant. Quand il existe des systèmes plus rapides, des systèmes,

parce qu'on parle en anglais, pour "streamliner", c'est les termes qui sont utilisés par les anglophones, c'est parce qu'il y a un processus existant mais qu'on met en parallèle un autre processus dont on peut se prévaloir dans certaines circonstances.

1025 Mais ça vient pas remplacer, habituellement, le régime de base. Il y a toujours deux (2) régimes, il y a le régime ordinaire et le régime "fast track".

Il est pas question, nous, on n'examine pas de solutions de cette nature-là.

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Monsieur Hanel, une autre question?

1035

PAR M. ROBERT HANEL:

1040 Donc ma deuxième question a rapport avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous avons entendu dans les médias, dernièrement, que le ministre des Ressources naturelles fédéral tenterait de diminuer les délais pour procéder à l'exploration des hydrocarbures. Évidemment, il faut pas se fier nécessairement aux rumeurs.

1045 Par contre, un responsable de l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale est venu nous rencontrer aux Îles et nous a parlé que possiblement, il pourrait y avoir un changement dans le statut des forages exploratoires qui, présentement, dans la loi, sont prévus comme étant assujettis à une étude approfondie, et qu'il serait éventuellement possible que ceux-ci ne soient assujettis seulement qu'à une étude préalable, qui implique des mesures différentes et beaucoup moins exhaustives d'évaluation.

1050 Est-ce que c'est possible d'avoir des informations à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement, on peut vérifier.

1055

Première question, les gens de l'Agence seraient venus aux Îles à quel moment, est-ce que vous vous souvenez de ça?

PAR M. ROBERT HANEL:

1060

Ils sont venus lorsqu'ils sont venus rencontrer un groupe de travail.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Très récemment?

PAR M. ROBERT HANEL:

1070 Oui, de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 Donc il y a moins d'un an. Parce qu'on sait qu'en août 2003, ils ont procédé à des modifications, donc ils vous auraient donné ça.

1075 Par hasard, vous avez pas le nom de la personne qui est passée?

PAR M. ROBERT HANEL:

1080 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Déjà, on avait prévu adresser des questions spécifiques à l'Agence, concernant les procédures dont la question bien entendu des levés sismiques, des forages exploratoires et, bien entendu, de projets d'exploitation.

1090 Donc on va adapter notre question à leur intention en leur demandant s'ils ont des projets de modification, encore une fois, vu qu'ils en ont faits, il y a pas longtemps, s'il y d'autres projets de modification. Dans cette optique-là, on va poser la question à l'Agence canadienne.

PAR M. ROBERT HANEL:

1095 Finalement, pour terminer, dans la Loi sur l'évaluation canadienne environnementale, l'article 46 de la loi prévoit que le ministre pourrait examiner la possibilité de renvoyer à un médiateur ou à une commission un projet s'il estime que ce projet mis en œuvre dans une province peut causer des effets négatifs importants dans une autre province.

1100 Sachant que les Îles sont dans le milieu du golfe, nous sommes à moins de quatre-vingts kilomètres (80 km) du Cap-Breton, qu'il y a eu des relevés sismiques en décembre à ce niveau-là, très près de chez nous, qu'il y a possibilité d'un forage exploratoire imminent du côté de Terre-Neuve, qui est pas assujetti aux mêmes lois, et sachant qu'il y a, je pense qu'à Rimouski, c'est ressorti qu'il y a peut-être sept (7) projets éventuels dans le golfe, et que le ministre peut faire ceci à la demande d'une province concernée!

1105

Donc si le Québec par exemple demandait au ministre, si je comprends bien la loi, je suis pas un avocat, demandait au ministre fédéral de faire une étude pour évaluer les impacts que ces projets-là ont sur le Québec, celui-ci pourrait être tenu de le faire, ou s'il y a une pétition, si les citoyens le demandent.

1110

J'aimerais savoir, est-ce que notre gouvernement a fait une telle demande; s'il l'a pas faite, pourquoi? Est-ce qu'elle devrait pas être faite dans le contexte d'une gestion intégrée du golfe, et étant donné les répercussions que ça peut avoir sur nous, Québécois.

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourrait poser la question, dans un premier temps on va l'adresser par écrit, en même temps, à l'Agence, dans quelles circonstances, de quelle façon – ce fameux article-là, on va le vérifier aussi pour bien le comprendre – de quelle façon il s'enclenche, de quelle façon il est utilisé, dans quelles circonstances. Par exemple, est-ce que c'est une province, est-ce que c'est deux (2) provinces, est-ce que c'est effectivement des groupes de pression qui vont arriver, alors dans quelles circonstances et aussi, bien entendu, est-ce que cet article a déjà été utilisé formellement jusqu'à maintenant, depuis la mise en vigueur de la Loi.

1120

1125

Maintenant du côté du Comité, jusqu'à maintenant, est-ce que le Québec a examiné la possibilité, dans un quelconque projet passé ou actuel, d'utiliser cette demande-là, cet article-là qui permettrait un renvoi, étant donné la possibilité d'effets environnementaux transfrontaliers.

Est-ce que vous pouvez nous renseigner à ce sujet, monsieur Joly?

1130

PAR M. ROBERT JOLY:

Monsieur le Président, ce que dit l'article effectivement, c'est une possibilité que le ministre de l'Environnement fédéral puisse faire référer à une commission un projet qui a des effets transfrontaliers, mais ce que dit aussi l'article, il peut le faire à moins qu'il y ait des mécanismes qui sont convenus entre les provinces. La loi parle des instances, mais dans ce cas-ci, entre les provinces.

1135

Alors dans les cas qui nous ont préoccupés jusqu'à maintenant, on n'a pas eu à le faire parce qu'on avait des ententes. On a eu un cas avec l'Ontario et on a eu un cas aussi avec le Nouveau-Brunswick, mais dans ces deux (2) cas-là, on a eu une entente. Alors on s'est entendu sur la façon de faire l'évaluation des impacts transfrontaliers du projet, et il y pas eu de nécessité de faire de renvoi.

1140

1145

Alors il y a pas eu donc, jusqu'à maintenant, d'utilisation de cet article-là par le Québec, parce que les cas qui se sont présentés étaient pris en compte ou pris en charge par des mécanismes conjoints, du côté ontarien et du côté Nouveau-Brunswick.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

Donc c'était entre les deux (2) provinces, automatiquement, sans demander l'assistance du fédéral ou l'implication du fédéral, jusqu'à maintenant?

PAR M. ROBERT JOLY:

1155

C'est ça, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160

Monsieur Hanel, une précision à ce sujet?

PAR M. ROBERT HANEL:

1165

Non, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va? Je vous remercie.

1170

ANTOINE LANGFORD

PAR LE PRÉSIDENT:

1175

Je vais maintenant inviter monsieur Antoine Langford.

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

1180

PAR M. ANTOINE LANGFORD:

Oui, bonsoir. Bonsoir monsieur Germain, bonsoir à vous, toute votre équipe.

1185

Mon dieu, simple citoyen. Ma question, monsieur Germain, étant donné l'absence de réglementation au niveau provincial, j'ai assisté hier soir à la présentation, j'étais ici afin de pouvoir éclairer mes lanternes, mais ça les a mis un peu plus confuses que les éclairer, mais je voudrais savoir, au niveau provincial, étant donné qu'il y a aucun encadrement, est-ce qu'il y a seulement la table du BAPE, actuellement, qui constitue le forum de discussion sur l'exploration gazière à l'intérieur du golfe, ou est-ce qu'il y a d'autres tables ou d'autres comités qui existent, à l'intérieur de notre gouvernement, si on veut.

1190

PAR LE PRÉSIDENT:

1195 Du côté du gouvernement du Québec, à ma connaissance, nous sommes la seule instance actuellement qui se penche sur l'exploration, en tout cas au volet de l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe.

1200 Du côté peut-être du Comité, ministère des Ressources naturelles, il y a des annonces qui ont été faites, peut-être faire un rappel, on avait discuté un peu cet après-midi sur une possible consultation ministérielle ou gouvernementale, de députés, de commissions parlementaires sur la sécurité énergétique, est-ce que ce genre de consultation là va couvrir également des questions comme ici, l'exploitation éventuelle de ressources pétrolières et gazières.

1205 **PAR M. CAROL CANTIN:**

1210 Pour l'instant, tout ce qu'on connaît de cette commission-là qui se tiendra à l'automne, c'est qu'elle se tiendra, mais comme elle vient à peu près d'être tout juste annoncée, on ne connaît pas encore les détails, quelle sera la nomenclature des thèmes qui seront développés.

Je le sais pas, et à mon avis, à mon humble avis, je crois que cette liste de sujets n'est pas encore arrêtée, parce que c'est quand même tout frais au niveau décisionnel, le fait qu'une telle commission se tienne à l'automne.

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si on comprend bien, on serait la seule instance, actuellement, prévue pour faire une consultation relativement au sujet que nous discutons.

1220 **PAR M. ANTOINE LANGFORD:**

Ma deuxième question, elle a trait au forage, la notion de l'obligation de forer qui vient avec le permis.

1225 J'aimerais avoir un éclaircissement, à savoir – je sais que je déborde un peu du sujet, à l'effet de toutes les notions sismiques, de recherches sismiques – mais la notion, l'obligation de forer de par les permis qui ont été délivrés par le Québec, l'échéance de cette obligation de forer, elle vient quand exactement.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. On pourrait regarder, on a déjà abordé la question du Old Harry, on pourrait revenir dessus.

1235 Mais il y a également aussi, par exemple cet après-midi, nous avons discuté d'un autre endroit, qui été ici même sur l'Île où on est situé, où il y avait eu un forage à Fatima.

1240 Donc dans des cas comme ça par exemple, est-ce que ça fonctionne de la même façon, que ce soit en milieu marin ou en milieu terrestre, et combien de temps que ça dure, ces droits et obligations-là; ça dépend de quel côté on regarde de la lorgnette, bien entendu.

Monsieur Laliberté.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1245 Oui, monsieur le Président, comme je l'ai mentionné hier, l'obligation de forer sur un permis de recherche, ça c'est du côté Terre-Neuve, c'est pas du côté Québec.

1250 Les permis qui sont délivrés au Québec, soit en milieu terrestre ou en milieu marin, ne sont pas assortis de l'obligation de forer. Donc ça, comme on l'a mentionné hier, les deux (2) permis qui ont été délivrés sur la structure de Old Harry et sur la structure de Cape Ray, du côté Terre-Neuve, sur chacun de ces permis-là, le détenteur du permis de recherche a l'obligation de forer à l'intérieur d'un délai de quatre (4) ans.

1255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais du côté du Québec, il y a pas d'obligation de forer, mais le droit de, disons, pouvoir explorer le secteur, c'est pas éternel, donc...

1260 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

1265 Du côté québécois, le permis est délivré pour une période de cinq (5) ans, et le détenteur a des obligations, il doit faire de la recherche pour faire avancer la connaissance géologique, il a l'obligation de faire des travaux géologiques, des travaux géophysiques et éventuellement des forages, dans la période de validité de son permis. Et il doit dépenser des sommes prescrites par la loi.

Et après ça, le permis retourne à la Couronne.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si on prend les structures par exemple que Corridor Ressources a, les obligations de Corridor Ressources devraient être exécutées avant quelle date?

1275 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Bon, dans le cas des permis en milieu marin délivrés par Corridor, les permis ont été délivrés en 1995 ou 96, on va vous préciser, et comme je l'avais mentionné à Rimouski, les permis ont été suspendus en raison de l'impossibilité de poursuivre les travaux, en raison des négociations qui existent entre le Québec et puis le fédéral.

Donc en vertu de la Loi, les permis sont suspendus, parce que le détenteur ne peut pas poursuivre à l'étape forage.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si on fait un parallèle par exemple en milieu terrestre, donc le permis est toujours valide techniquement; si je fais le parallèle, il est pas suspendu parce que c'est en milieu terrestre, ici même aux Îles?

1290 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Un permis en milieu terrestre pourrait aussi être suspendu.

1295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais le cas ici, il n'est pas suspendu.

1300 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Est-ce que vous parlez des permis...

PAR LE PRÉSIDENT:

1305 Ici même.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1310 Nous, il y a deux (2) permis qui sont actuellement en vigueur sur les Îles, les permis sont en vigueur, et au terme de la période de validité, ils vont retourner à la Couronne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315 Oui, monsieur Langford, est-ce que ça demande des précisions?

PAR M. ANTOINE LANGFORD:

1320 Peut-être juste une sous-question. Étant donné que la partie québécoise, on semble avoir un retrait des permis, à la partie Terre-Neuve si on veut, est-ce qu'il y a, avec la date de délivrance du permis, est-ce qu'on est capable de cibler une date sur le promoteur, il a l'obligation de forer à ce moment-ci, c'est-à-dire à l'été 2004, à l'été 2005 il se doit d'avoir fait son exploitation, si on veut, ou son test.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325 Si je me souviens bien, monsieur Laliberté, la semaine passée vous avez mentionné que techniquement, Corridor Ressources était près de l'expiration de ses droits concernant le secteur de Cape Ray, est-ce que vous avez des informations additionnelles à ce sujet-là?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1330 Oui. Le premier permis qui a été délivré à Corridor est celui de Cape Ray, et Corridor a jusqu'en décembre 2004 pour effectuer le forage à l'intérieur de la période de quatre (4) ans.

1335 En ce qui concerne le deuxième permis qui est délivré sur la partie terre-neuvienne de la structure de Old Harry, il a jusqu'en décembre 2005 pour effectuer le premier forage. Après quoi, les permis retournent à la Couronne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340 Alors ça vous éclaire à ce sujet?

PAR M. ANTOINE LANGFORD:

1345 Oui, très bien.

1350 Étant donné – en fait, si je peux me permettre, monsieur Germain, c'est tout simplement une réflexion, une analyse, c'est-à-dire que du côté Terre-Neuve, nous le Québec, étant donné qu'il y a pas de discussion sur l'évaluation interfrontalière, on peut subir les conséquences d'une exploitation terre-neuvienne, si on veut.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 En théorie, oui.

PAR M. ANTOINE LANGFORD:

En 2004 ou 2005.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360

En théorie. Pour l'instant, il semble pas qu'aucune annonce est faite. Effectivement, s'il arrivait une intention de forage, bien entendu, la situation est dynamique, alors on verra à ce moment-là qu'est-ce qui se passe, au point de vue de la position du gouvernement du Québec à ce sujet.

1365

PAR M. ANTOINE LANGFORD:

Merci, très bien.

1370

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

PAR M. ROBERT JOLY:

1375

Monsieur le Président, est-ce que je peux ajouter quelque chose, juste peut-être pour compléter un peu le portrait d'ordre général.

1380

Comme la législation et la réglementaire est assez complexe, il y a des absences de réglementation d'un côté et il y en a de l'autre côté, la loi fédérale, les forages qui seraient réalisés même du côté terre-neuvien vont être assujettis à un processus d'évaluation environnementale, qui est mené par les offices extracôtiers mais qui est chapeauté par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

1385

Et dans ce cadre-là, il y a des obligations prévues par la loi canadienne de faire les impacts cumulatifs, d'une part, et ils sont pas tenus de se limiter, dans la zone d'étude, à la frontière, dans un cas comme celui-là. On est dans un milieu ouvert, et les études qui seraient faites ne se limiteraient certainement pas à la frontière interprovinciale. L'étude devrait nécessairement prendre en compte l'ensemble du milieu.

1390

Maintenant, à savoir la question qui est plutôt de savoir, est-ce qu'il y aurait une intervention et une présence active du gouvernement du Québec dans cette évaluation-là, c'est ce qu'on a dit tantôt, à ce stade-ci, il est trop tôt pour le savoir, mais il y a des processus quand même qui sont en place, il y a pas de vide de ce côté-là.

1395

PAR LE PRÉSIDENT:

1400

Très bien, je vous remercie. Et demain matin, nous allons avoir monsieur Gilbert de Pêches et Océans, de l'Institut Maurice-Lamontagne, on pourrait prendre une note pour pas oublier de lui poser la question suivante, dans une hypothèse par exemple, disons qu'il y aurait un projet de forage à Cape Ray ou dans la partie terre-neuvienne de la structure de Old Harry,

par exemple un ministère comme Pêches et Océans, de quelle façon lui va se poser en acteur pour évaluer les conséquences dans le golfe Saint-Laurent d'un projet de forage.

1405 Donc on pourrait adresser la question en information complémentaire à monsieur Gilbert, pour voir quels sont les mécanismes qui sont enclenchés à ce moment-là.

1410 **MÉLANIE BOURGEOIS**

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Je vais maintenant appeler madame Mélanie Bourgeois.

1415 Alors madame, à vous la parole pour vos questions.

PAR Mme MÉLANIE BOURGEOIS:

1420 Bonsoir. Tout d'abord j'aimerais savoir, à la page 18 du rapport, on mentionne que:

"La surpêche et des conditions plus rigoureuses dans le golfe ont contribué au déclin des stocks de poissons."

1425 J'aimerais savoir, n'a-t-il pas adapté, notre milieu, ce qu'on entend par les conditions plus rigoureuses. Et savoir aussi, est-ce qu'on veut faire référence aux changements climatiques et à ces énergies productrices de gaz à effet de serre, comme le gaz et le pétrole, qui sont à l'origine de ces dites conditions.

1430 Est-ce que l'effet des changements climatiques – l'effet des changements climatiques, pardon, n'est pas documenté dans le rapport, n'est-ce pas; c'est pourtant un enjeu environnemental de taille.

1435 Également, lorsqu'on sait que le golfe est déjà un territoire qui a de la misère à s'adapter à un environnement où les courants, les glaces, les températures vont faciliter l'érosion et la remise en circulation des sédiments, qui est un régime normal, est-ce qu'il serait pas important de regarder l'effet cumulatif de ces changements et d'aller d'une façon plus intégrée dans ce genre d'analyse d'impacts humains sur les ressources renouvelables.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser la question au Comité. Donc à quelle page c'était mentionné?

PAR Mme MÉLANIE BOURGEOIS:

1445

La page 38.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450

Donc l'allusion, je me souviens d'avoir lu effectivement, une interprétation sur la diminution observée des stocks de poissons, il y avait des interprétations relativement aux changements climatiques, donc de quelle façon nous sommes arrivés à cette conclusion-là dans le rapport, et est-ce que c'est appuyé par, par exemple, d'autres ministères ou des constatations élargies.

1455

Ni plus ni moins, quelles sont les sources d'information utilisées par le Comité pour mentionner cet aspect. Nous, en page 38 du document, on a la section 3.4, conditions climatiques.

1460

À quelle section vous faites allusion?

PAR Mme MÉLANIE BOURGEOIS:

1465

Je me souviens pas exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470

Parce que si c'est une version Internet que vous avez entre les mains, parce que je sais qu'il y a une différence de pagination entre les versions Internet et les copies papier, c'est peut-être ça qui vient faire la confusion. Il peut y avoir une différence de trois (3) ou quatre (4) pages.

PAR Mme MÉLANIE BOURGEOIS:

1475

OK, c'est la section 3.1, à la page 34.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480

Section 3.1 s'intitule "Secteur biophysique". C'est dans cette section-là.

Du côté du Comité, est-ce que vous avez trouvé la référence? Effectivement, dernière phrase du dernier paragraphe:

1485

"Cependant la surpêche et des conditions plus rigoureuses dans le golfe ont contribué au déclin des stocks de poissons de fond."

Une référence, Mousseau et al., 1997.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

1490 Alors la question, si je comprends bien, c'est sur les conditions plus rigoureuses, est-ce que c'est ça?

PAR Mme MÉLANIE BOURGEOIS:

1495 Oui, est-ce qu'on fait référence aux changements climatiques, est-ce que vous pourriez documenter un peu plus là-dessus.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

1500 Écoutez, ces informations-là sont basées sur des informations qui proviennent essentiellement des relevés de Pêches et Océans, entre autres, qui ont démontré des changements au niveau de la température des masses d'eau, entre autres.

1505 Il y a eu aussi des déclinis qui ont été observés au niveau du krill, qui semble être absent maintenant dans le sud du golfe par rapport au nord du golfe. Il y a des changements comme ça qui ont été observés et qui font en sorte que les conditions sont plus rigoureuses au niveau de l'alimentation par exemple de certaines espèces.

1510 Dans le cas de la morue, si je me souviens bien, les masses d'eau froide faisaient en sorte que ça ralentissait beaucoup la croissance des morues, à tel point que ça les empêchait ou ça occasionnait des mortalités, des grandes mortalités, si je me souviens bien de papiers que j'ai vu passer, bien que je travaille pas à Pêches et Océans, je suis pas nécessairement un spécialiste, je suis pas nécessairement au fait de la dernière littérature à ce sujet-là.

1515 Mais les conditions rigoureuses sont associées à ça, essentiellement, des masses d'eau froide, les réductions d'abondance, de proies, des choses comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 Un instant, s'il vous plaît.

Du côté de Pêches et Océans ou du MAPAQ, par exemple, est-ce que vous avez des éléments à ajouter à ces constatations-là?

PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:

1525 Moi, je pense que la question devrait plus être adressée à Michel Gilbert, demain. C'est un peu comme monsieur dit, je pense que ça faisait référence à un refroidissement du golfe, on est dans une période où c'est que l'eau est froide.

1530 Par contre, je vois aussi que ça indique, dans le rapport, que la plupart des stocks de poissons de fond se portent relativement bien. Ça fait que je sais pas, il faudrait peut-être que Michel réponde à ça aussi. C'est pas exactement le cas pour le golfe Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 On prend note de ça aussi, monsieur Gilbert pourra nous apporter un complément d'information.

Alors une précision à la question, s'il vous plaît.

1540

PAR Mme MÉLANIE BOURGEOIS:

Non, ce sera débattu demain, je pense.

1545 Mais j'aimerais poser une autre question si c'est possible, monsieur le Président. J'aimerais savoir si les preuves du manque d'énergie au Québec sur lesquelles le Comité semble se fonder pour justifier l'exploitation des hydrocarbures, si c'est quelque chose qui est disponible, qui est publique, pour savoir si les manques sont vraiment locaux, ou si c'est vraiment destiné à la vente d'énergie.

1550

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous bien compris la question?

1555 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Bien, c'est un petit peu la question qu'on a posée tout à l'heure, à savoir qu'est-ce qu'on ferait de la ressource si Old Harry, notamment, était mis en exploitation. On a mentionné tout à l'heure qu'Old Harry contiendrait possiblement du gaz naturel, et si c'était le cas, ça pourrait être des quantités qui correspondraient pour environ vingt-vingt-cinq (20-25) ans de la consommation actuelle de gaz naturel.

1560

Comme les gaz naturels que l'on consomme au Québec proviennent à cent pour cent (100 %) de l'extérieur, donc on présume que le gaz qui sera soutiré du puits d'Old Harry sera donc dans les fournaies des gens qui vont se chauffer au gaz naturel au Québec, qui utilisent déjà le gaz naturel.

1565

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 Très bien. C'est-à-dire qu'on est un petit peu hypothétique, parce qu'on n'a pas de véritable projet du côté d'Old Harry, devant nous. On peut pas non plus voir quelles seraient les modalités d'exploitation non plus qui seraient prévues à ce moment-là.

1575

J'imagine que s'il y avait un projet qui serait soumis, on aurait, avec le projet d'extraction disons, également j'imagine le mode de transport qui serait privilégié dans le cadre de ce projet-là.

1580

Pour l'instant, malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'avoir la réponse à cette question.

Alors si vous avez une autre question, madame Bourgeois, s'il vous plaît.

PAR Mme MÉLANIE BOURGEOIS:

1585

Oui, merci.

1590

J'aimerais aussi savoir, OK, au niveau de l'exploitation, je pense que ça a été débattu un peu cet après-midi, malheureusement j'étais pas ici, j'aurais aimé savoir si le Comité s'était penché sur tout l'impact, le transport, dans le cas d'une exploitation, du transport du pétrole ou du gaz des bateaux, finalement, et puis le cas des espèces envahissantes reliées aux eaux de ballast, en plus des risques potentiels pour les déversements, et toute cette question-là.

Si le Comité tient compte de tout ça, du côté des impacts environnementaux et des communautés côtières, au niveau de la pêche.

1595

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

Ce que nous comprenons, bien entendu, le Comité a fait son évaluation sur les levés sismiques et non sur les modalités mêmes d'exploration, c'est-à-dire quel type de support serait utilisé pour faire des forages, quel type de plate-forme ou serait-ce un bateau, on ne le sait pas encore.

1605

Donc c'est peut-être plus difficile de répondre à ce genre de question là, mais du côté du Comité, qu'est-ce que vous pouvez ajouter sur cet aspect-là, le mode de transport par exemple le plus probable pour Old Harry, est-ce que ça reste vraiment un gazoduc ou par exemple, dernièrement, on fait une relation, on a vu dans un journal de la région de Québec un projet de terminal, pour l'instant, qui était présenté comme pouvant être localisé près de Québec, est-ce que ce serait une avenue, à ce moment-là, si un projet se développait, est-ce qu'on chercherait à l'acheminer par navire ou par gazoduc, finalement, ou les deux (2) hypothèses sont ouvertes.

1610

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Monsieur le Président, c'est trop précoce pour répondre à cette question, parce qu'on sait pas s'il y a des hydrocarbures dans la structure de Old Harry, malheureusement on le sait pas.

1615 Vous faisiez mention aux méthaniers, il y a beaucoup de pays dans le monde qui utilisent le gaz naturel comme source d'énergie, notamment le Japon, et la majorité, tout le gaz naturel qui arrive au Japon arrive par méthaniers.

1620 Donc c'est du gaz naturel qui est liquéfié et qui est transporté à bord des bateaux et qui est, rendu sur place, remis à l'état gazeux dans les pipelines et distribué.

Donc c'est une façon de transporter le gaz naturel, une façon qui est de plus en plus utilisée dans le monde pour produire le gaz naturel.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc les deux (2) modes de transport seraient possibles, gazoduc ou bateau citerne.

Oui, monsieur Cantin.

1630

PAR M. CAROL CANTIN:

Oui, il faut voir aussi que s'il y a vraiment du gaz naturel, les gens, les probabilités qu'il soit transporté par gazoduc sont tout à fait évidentes, je pense.

1635

Dans le cas d'un projet méthanier, il s'agit de réservoir quand même assez modeste, qui vient appuyer, je dirais, la demande à une période de pointe. Donc elle n'est pas là, c'est pas un projet qui va combler la demande courante en besoin de gaz naturel, elle est là pour peut-être combler une demande lorsqu'il y a vraiment une période de pointe.

1640

Donc ça représente vraiment un infime pourcentage, en fin de compte, de ce que peut être la consommation de gaz naturel, c'est vraiment un approvisionnement d'appoint.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Une précision, madame Bourgeois, ça va?

1650 **PAR Mme MÉLANIE BOURGEOIS:**

Non, merci beaucoup.

1655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci de votre participation.

HÉLÈNE CHEVRIER

1660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors après consultation, nous allons inviter une autre participante avant la pause, alors nous allons inviter madame Hélène Chevrier. Bonsoir madame.

1665 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Bonsoir. Je suis la présidente de Attention fragile, et puis notre organisme avait manifesté des préoccupations avant que soit décidée la constitution d'un comité d'experts et ainsi que le BAPE.

1670

Alors je sais pas si vous avez eu connaissance, parce que quand on a envoyé ça au ministre de l'Environnement, nous, on en a envoyé copie au BAPE, et je sais pas si ça a descendu jusqu'à votre nouvelle commission, mais je voulais vous le déposer, de manière à ce que vous puissiez confronter les préoccupations, du moins celles que nous, on souhaitait. Et on n'était pas les seuls à avoir, à l'époque, manifesté certaines préoccupations du milieu.

1675

Et la réponse qui semblerait répondre aux préoccupations, hier on nous a dit que l'activité de ce soir, d'audience, répondait aux préoccupations de la population, alors je vous remettrais, je vous déposerais ces échanges de correspondance, en vous faisant remarquer qu'on a eu aucune réponse, et que le rapport ne répond pas à nos questions.

1680

Et là-dessus, je repose une des questions qu'on énonçait en décembre dernier, alors qu'on suggérait au ministre de l'Environnement de confier au BAPE trois (3) questions, je vous en formule une et je voudrais voir de quelle façon on pourra y répondre, alors la question était: Comment peut-on faire pour que les projets gaziers, pétroliers, d'exploration, de mise en valeur, en milieu terrestre et en milieu marin, en territoire québécois, soient dès à présent soumis et dorénavant inclus dans le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

1685

Pourquoi ces projets ne sont pas soumis et serait-il possible d'envisager cette solution, et de connaître les démarches, l'échéancier et les procédures légales ou réglementaires qui sont nécessaires.

1690

On a, au Québec, un règlement, et il est difficile d'entendre à répétition qu'on a rien. On a un règlement au Québec qui est depuis 82, et qui devrait répondre à ces préoccupations-là.

1695

Alors j'aimerais qu'on puisse nous dire comment on s'y prend pour que les projets qui sont déjà là soient soumis, et que dorénavant, soient inclus.

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, effectivement, on a eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises des modalités, justement du côté juridique et judiciaire, et autres, et les lois fédérales et provinciales.

1705 On a compris également que dans les recommandations qu'on attend de la Commission, que ces aspects-là juridiques soient abordés.

1710 Hier, on a pu comprendre également, aussi, ce qu'on attendait vraiment de la Commission aussi, c'était, ça va de soi, que la question des levés sismiques seule, ce serait peut-être délicat à aborder, ça pourrait arriver qu'on doive regarder dans son ensemble la question d'exploration pétrolière, de quelle façon ça devrait procéder et quelles recommandations on peut faire dans ce sens-là.

1715 Donc bien entendu, c'est un sujet, en tout cas du côté des recommandations de type juridique, on s'attend à ce que la Commission produise des choses dans ses recommandations.

Donc, je peux pas vous dire qu'est-ce qu'on va dire exactement, bien entendu, mais on peut imaginer qu'on va effectivement traiter ce sujet-là dans notre rapport.

1720 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Mais est-ce qu'on peut avoir déjà, dans les prochains jours, quelle est la démarche qui pourrait être faite, qui nous mènerait vers!

1725 Et dans le rapport, on ne regarde pas ça comme solution, mais moi, je vous demande, est-ce qu'on peut savoir quelle est la démarche, peut-être il faut demander au service juridique du ministère de l'Environnement ou d'ailleurs, mais est-ce que vous pouvez voir à ce qu'on ait cette information-là, pour savoir ça demanderait combien de temps, quelle sorte de démarche, est-ce que c'est une initiative qui peut être prise de l'intérieur ou si l'initiative pour que ça se fasse
1730 doit venir d'ailleurs.

Est-ce que c'est possible d'avoir ce genre de renseignements très techniques.

1735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à l'heure on a discuté à savoir, par exemple, il y a une réforme, malheureusement le ministère nous a informés qu'il y avait pas encore de document de travail qui pouvait être présenté dans ce projet d'une réforme de la procédure, de ce côté-là, on n'a pas d'avenue de solution à vous offrir, faute de document.

1740 De l'autre côté, bien entendu, si nous on se penche, le BAPE, nous, la Commission, nous allons parler uniquement via notre rapport. Donc c'est un peu la poule et l'œuf, j'en conviens, la

1745 poule ou l'œuf et la poule et l'œuf, je conviens de ça, on va avoir à se pencher, donc c'est un aspect sur lequel on va avoir à se pencher notamment. Donc on va produire des choses, on va dire des choses dans notre rapport, lorsqu'on va le remettre au ministre.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1750 Mais est-ce que, comme le BAPE va par exemple demander que Pêches et Océans fournisse l'information technique, est-ce qu'on peut demander à des services juridiques de nous donner l'information technique, là, maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Ça, je suis pas en mesure, parce qu'habituellement, bon, les ministères travaillent bien entendu, j'imagine qu'au moment où on se parle, que les ministères dans les copies des versions, j'ai aucune idée, je n'ai vu personnellement aucune copie, aucune ébauche de réforme de la procédure, mais j'imagine que les services juridiques, effectivement, travaillent sur des ébauches, mais qui sont des documents de travail internes de ministères, et non des documents
1760 de consultation.

De l'autre côté, je pense que du côté de la Commission, on va entendre les gens, par exemple en deuxième partie, on va vous entendre, on va entendre les gens, les gens vont nous faire des suggestions, nous on a le côté enquête, on va se faire une tête, aussi, savoir c'est quoi
1765 la dynamique, parce qu'on le sait maintenant, il y a une dynamique fédérale et une dynamique provinciale, et d'après moi, bon déjà, les deux (2) interagissent déjà, et on peut imaginer que les deux (2) vont continuer à interagir d'une quelconque façon.

Alors qu'est-ce qu'on pourra dire là-dessus, quelle suggestion ou recommandation on
1770 pourra faire sur ces aspects-là, bien, on va le développer dans notre rapport. C'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1775 Je poserais la question au ministère de l'Environnement, si on voulait demain ajouter le programme d'exploration et d'exploitation gazières au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, comment on procéderait.

PAR M. ROBERT JOLY:

1780 En fait, la façon de procéder pour amener une modification du règlement est relativement simple, elle se fait par l'émergence de préoccupations particulières sur des sujets environnementaux qui deviennent, pour toutes sortes de raisons, importants à un moment ou un autre, et qui nécessitent à la fois des évaluations plus complètes que celles que l'on fait

1785 habituellement par les processus d'autorisation habituels, et qui nécessitent aussi des consultations publiques.

Le mécanisme qui est utilisé, il vient simplement de la sensibilisation qui est faite d'abord auprès de la population et puis auprès évidemment, aussi, des spécialistes ministériels et des
1790 politiciens, à l'occasion de toutes sortes de problématiques environnementales.

Le règlement avait été adopté, comme on l'a dit tantôt, est entré en vigueur en 1981, et il a été quand même modifié à plusieurs reprises depuis lors, soit pour ajuster certains critères ou, dans certains cas, ajouter des projets.

1795 Bon par exemple, dans les dernières années, il y a eu des préoccupations particulières, dans les années 92-93, sur l'établissement des lieux d'enfouissement sanitaire. Le processus qui était suivi jusqu'à ce moment-là n'était pas absolument plus satisfaisant, d'une part parce que les normes techniques n'étaient plus en mesure de garantir la protection de l'environnement, d'autre
1800 part, parce que ces projets-là étaient devenus très sensibles auprès des populations, et les tentatives d'établissement de lieux d'enfouissement sanitaire donnaient lieu à chaque fois à des débats. Donc il y a eu une démarche qui a été faite et les projets d'élimination de déchets ont été assujettis.

1805 On peut donner plusieurs exemples, je veux pas revenir sur chacun d'eux, mais les projets industriels sont entrés en vigueur en 1996, sur cette base-là.

C'est pas différent dans cet exercice qu'on est en train de faire. Les représentations qui ont été faites par divers groupes, notamment en décembre 92 et au début de 93, ont effectivement suscité un questionnement auprès du ministre, le ministre nous a demandé
1810 qu'est-ce qu'on pourrait faire pour les assujettir. La façon de faire, habituellement, quand on veut modifier un règlement, c'est qu'il faut d'abord au moins documenter le sujet, voir sur le plan technique qu'est-ce qui en est, et développer après le texte de loi qui va avec.

1815 Lorsqu'on a entrepris l'exercice, évidemment, comme on l'a mentionné, on n'avait jamais été confronté à ces projets-là, donc on avait pas d'expertise, donc c'est une des questions, c'est-à-dire une des solutions qu'on a proposées au ministre, on a dit, dans un premier temps, faisons-le. Sur la situation, on va voir qu'est-ce qui en est. Mettons des solutions sur la table.

1820 Et je voudrais quand même préciser que dans le rapport des experts, il est explicitement indiqué qu'une des avenues de solution serait d'assujettir ces projets à une évaluation environnementale. Ça fait partie des solutions qui ont déjà été dégagées.

1825 Mais on ne modifie jamais à la pièce un règlement sur le champ, en disant, bon, il faudrait assujettir tel projet et puis on fait la modification. Il y a nécessairement des études préalables, il y en a une partie qui a été faite maintenant, il y a beaucoup d'information qui a été dégagée par le Comité d'experts, mais on a aussi vu qu'il y a des informations qui risquent d'être assez cruciales

1830 et pertinentes, qui vont être livrées bientôt par le rapport qui va venir des États-Unis, le ministère des Pêches et Océans nous parlait de rapport qui viendrait peut-être au mois de juillet, et on sait qu'il y aura une révision probablement très exhaustive des différents critères qui président à l'examen des projets de levés sismiques.

1835 Donc il y a des documents techniques importants qui s'en viennent, et ça fait partie de la documentation que nous attendons pour aller plus de l'avant.

Et évidemment, la consultation qui est en cours ici, aussi, témoigne aussi des préoccupations du public et va nous amener à prendre une décision par rapport à l'évaluation de ces projets-là, à l'automne.

1840 L'idée d'avoir mis en place cet examen, c'était, parce qu'on l'a mentionné tantôt, il était prévu qu'il y ait des levés sismiques à l'automne 2004 et donc, le ministre de l'Environnement voulait être en mesure d'avoir une position éclairée, qui serait venue à la fois des fonctionnaires du ministère de l'Environnement, d'une part, mais également d'une consultation publique, pour prendre une décision tôt à l'automne, de façon à être en mesure de réagir.

1845 Alors une façon donc d'amener les modifications réglementaires, il y a pas de processus, pour être clair aussi, il y a pas de mécanisme par exemple particulier, la loi ne prévoit pas qu'on puisse s'adresser à telle ou telle personne pour demander une modification. Ça se fait, comme je le mentionnais tantôt, par le fait que les préoccupations publiques ou techniques qui sont reliées à certains projets deviennent importantes, et ça commande à ce moment-là des modifications au règlement.

1850 Et en général, un règlement prend entre, je dirais, douze (12) à seize (16) mois pour être modifié, au total, pour passer à travers tout le cycle des études, consultations, publications; ces règlements-là sont publiés pour consultation, on tient compte des commentaires, ils sont republiés encore une fois pour une mise après ça en vigueur. Donc c'est un processus, habituellement, qui prend entre un (1) an et un an et demi (1 ½).

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1860 Et dans le contexte actuel de la loi, j'ai bien compris que les forages sont soumis à un article 22, une autorisation de permis.

1865 Dans le cadre d'une 22, il est vrai qu'il n'y a pas de participation publique de prévue, formelle, comme le cas des articles 31.1, cependant il est possible, le ministre peut, de son propre chef, décider d'assujettir à une audience publique, c'est-à-dire pas assujettir mais demander qu'il y ait audience publique sur un projet, même si c'est sur un 22, un peu comme il l'a fait pour les lieux d'enfouissement sanitaire, j'imagine.

1870 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Pour être clair, le cas des lieux d'enfouissement sanitaire, il a même demandé une modification à la loi. Mais effectivement, il y a eu, avant que la loi soit modifiée, des mandats d'enquête qui ont été confiés au Bureau sur deux (2) projets, si je me trompe pas.

1875

Récemment, il y a eu un cas aussi avec la mine Miocan, près de Oka, qui était en demande d'autorisation en vertu de l'article 22, le ministre a demandé une enquête sur ce projet.

1880

Donc c'est une possibilité. Mais lorsqu'on sait que des projets suscitent à tout coup des préoccupations publiques, à ce moment-là, on préfère les assujettir au processus d'évaluation environnementale qui prévoit les mécanismes réguliers de consultation, de diffusion d'information, et de consultation publique également.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1885

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

Très bien, je vous remercie.

Madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1895

C'est que quand on demande ça, c'est pas uniquement du changement par rapport aux levés sismiques dans la partie marine. Quand on considère le golfe du Saint-Laurent, les Îles-de-la-Madeleine sont dans le golfe du Saint-Laurent.

1900

Alors les levés sismiques sur l'archipel peuvent être considérés comme étant dans le golfe; comme d'ailleurs, quand on parle des projets dans le golfe, et dans le plan d'Hydro-Québec, on va nommer Old Harry, on va nommer le Bradel, on va nommer les Îles-de-la-Madeleine, comme on nomme Anticosti qui est dans le golfe et l'estuaire.

1905

Ça m'amène à renchérir sur cette idée ou cette demande qu'on fait d'envisager, à très court terme, cette inclusion, au fait dans la liste d'inclusion que ça pourrait peut-être être placé, parce qu'il y a des levés sismiques qui ont été faits en territoire terrestre, soumis donc à rien comme évaluation et comme étude environnementale, et il pourrait s'en présenter d'autres, parce que les forages qui ont été tentés n'ont pas été techniquement faisables.

1910

Alors est-ce qu'on peut penser que Corridor Ressources, avec le permis qu'il a, pourrait faire d'autres levés sismiques dans l'archipel, d'autres forages, sans être soumis à aucune étude,

1915

alors qu'on a au Québec un règlement qui décrit parfaitement bien ce qui devrait être rendu comme information, et le processus ne nous mène pas toujours à des audiences publiques. Si le travail d'étude d'impact est bien fait, c'est un processus confortable pour tout le monde, c'est un processus acceptable.

1920

Donc ma question est: Est-il possible qu'il y ait des levés sismiques qui se fassent dans l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, incluant les milieux lagunaires, et que cela se fasse sans processus d'évaluation environnementale.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925

Donc là, il y aurait une partie de levés sismiques terrestres...

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Dans le golfe du Saint-Laurent.

1930

PAR LE PRÉSIDENT:

...et un potentiel dans l'eau, autrement dit.

1935

Alors du côté du Comité, est-ce que vous avez évalué des problématiques particulières comme ça, donc on a une structure qui est située, soit qu'on est vraiment dessus, où on siège, donc cette structure-là est en partie terrestre et en partie marine, est-ce que cet aspect-là, des aspects spécifiques comme ça, ont été examinés?

1940

Parce qu'en théorie, ça veut dire, bien entendu, on l'a aux Îles, mais en théorie, on pourrait le rencontrer, je sais pas, par exemple à l'Île d'Anticosti, on pourrait être à une interface, à ce moment-là une pointe de l'Île, et il y aurait une partie terrestre et une partie marine.

1945

Donc le Comité a-t-il abordé la question de levés sismiques comme ça, qui seraient nécessaires, et terrestres et marins.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1950

Monsieur le Président, le Comité d'experts s'est concentré principalement à la réalisation de levés sismiques en milieu marin et n'a pas été mandaté pour évaluer les impacts des levés sismiques en milieu terrestre. Donc le sujet des levés sismiques en milieu terrestre n'a pas été abordé du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Et ce qu'on a compris, c'est que les levés sismiques en milieu terrestre ne sont pas assujettis à la procédure fédérale, ce qu'on avait compris, de l'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, donc à la Loi canadienne de l'évaluation environnementale, et du côté québécois, les levés sismiques en milieu terrestre ne sont pas assujettis non plus à un permis.

1960 Comment ça procède, néanmoins? Quelqu'un fait en Gaspésie, par exemple, des levés sismiques terrestres?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1965 Les levés sismiques en milieu terrestre ne sont pas soumis à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de 22 et en vertu de 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970 Donc ça veut dire, techniquement, restons dans Corridor Ressources ici même, donc Corridor pourrait débarquer la semaine prochaine avec un camion par exemple, et faire des vibrations dans le sol pour faire des levés sismiques terrestres, donc simplement comme ça.
1975 C'est comme ça?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1980 Il doit faire une demande et il doit se conformer à toutes les autres obligations. Il doit s'enquérir de toutes les autorisations nécessaires pour effectuer le levé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 Donc par exemple, il peut avoir à demander un permis municipal?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Il a l'obligation d'aviser la municipalité, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour faire des levés.

1995 Mais du côté réglementaire, il n'a pas besoin de demander, techniquement, de réglementation, de permis?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2000 Il est dans l'obligation de demander au propriétaire des droits de surface, un droit de passage, et le propriétaire des droits de surface ou le gestionnaire des droits de surface a un droit, le droit de dire oui ou le droit de dire non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 De l'empêcher de passer sur sa propriété.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Oui.

2010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On comprend, de cette façon-là.

Madame Chevrier.

2015

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Et si c'était en milieu lagunaire.

2020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc tout à l'heure, en milieu lagunaire, donc on avait compris que c'était de juridiction, Québec considérait que c'était de juridiction exclusive du Québec.

2025

En milieu lagunaire, des levés sismiques qui seraient faits en milieu lagunaire, à très faible profondeur, dans une lagune, c'est de cette façon-là que vous pouvez poser la question, alors de quelle façon on procède à ce moment-là, si on veut faire ça dans les lagunes? Est-ce que c'est pensable ou probable?

2030 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

C'est possible de réaliser des levés sismiques en milieu marin, donc à faible profondeur d'eau. Par contre, ça prendrait une autorisation, une évaluation environnementale pour pouvoir le faire, du moins un certificat d'autorisation pour le faire.

2035

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc en vertu de 22.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2040

Même pour les levés sismiques, monsieur Laliberté?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2045

Aussitôt qu'on touche au milieu humide, on est assujetti.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2050

OK, les lagunes sont considérées comme des milieux humides.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2055

Des milieux humides, oui, tout comme les tourbières, les marécages, les lagunes. Tout ce qui est milieu humide nécessite un certificat d'autorisation.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Mais ce n'est pas une étude d'impacts.

2060

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Non, pas une étude d'impacts.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2065

Monsieur Joly, dans le cas d'une intervention hypothétique en milieu lagunaire, est-ce qu'en vertu de l'article 22, vous pouvez demander une étude de répercussions environnementales?

2070

PAR M. ROBERT JOLY:

2075

De fait, lorsqu'on est en milieu humide, les directions régionales ont l'habitude de délivrer des certificats d'autorisation pour les levés sismiques, parce que c'est des milieux qui sont un peu, justement, à cheval entre en milieu terrestre et en milieu humide, ils ont de faible profondeur, contrairement à ce qu'on fait dans le golfe ou en haute profondeur, comme on a mentionné, il y a pas de certificat d'autorisation.

2080

Maintenant, la façon de délivrer le certificat d'autorisation, c'est de demander évidemment des informations au promoteur. On peut en demander plus ou moins, dépendamment de la réglementation qui est en vigueur. Dans ce cas-là, il y a pas de réglementation spécifique, comme il y en a, je sais pas, sur la qualité de l'atmosphère. Alors dans ce cas-là, on demande

des études quand même relativement exhaustives au promoteur, pour bien décrire tous les impacts et les conséquences de l'activité.

2085 Comme vous l'avez mentionné, il y a pas de consultation publique de faite, les études peuvent peut-être s'assimiler à une étude d'impacts, mais quand même, ce n'est pas tout à fait la même nature, c'est pas assujetti à une directive. z

2090 Mais il y a obligation de décrire l'ensemble des impacts, et de le soumettre à l'analyse du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2100 Je me posais la question à savoir, si les lagunes des Îles par exemple pouvaient devenir genre d'habitat à protéger, éventuellement, est-ce que c'est un milieu qui offre des caractéristiques qui pourraient aller dans cette direction-là?

PAR M. ROBERT JOLY:

2105 Bien, en soi, c'est un habitat du poisson, selon le Règlement sur l'habitat du poisson qui est administré par la Société de la faune et des parcs. Il y a des restrictions qui peuvent s'y appliquer.

2110 Mais c'est un habitat de nature très générale. L'eau est un habitat du poisson en général, j'imagine aussi que c'est un peu la même chose, la protection de l'habitat s'applique aussi par les lois fédérales.

Mais il faut faire la démonstration que l'habitat est affecté par l'activité, qu'il y a une modification qui peut être entraînée à l'habitat.

2115 Mais dans le cas du Règlement sur les habitats, administré par la Société de la faune et des parcs, sous réserve peut-être de confirmation de monsieur Le Bel, de la Société, qui pourrait en témoigner, l'utilisation de canons à air est permise dans l'habitat du poisson. Alors s'il s'agit donc d'un canon à air comme ceux qui sont prévus, il serait permis de les utiliser dans l'habitat du poisson.

2120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si on a bien compris également, du côté de Pêches et Océans, je crois qu'il y a déjà des utilisations à l'intérieur des lagunes, il y a de l'élevage qui se fait.

2125 Est-ce qu'on utilise, à des fins de pêche, les lagunes?

PAR M. MAURICE GAUDET:

2130 Actuellement, oui, les lagunes sont utilisées surtout pour la pêche aux harengs, qui va commencer d'ailleurs dans les prochains jours.

Elles sont utilisées pour l'aquaculture, il y a des élevages de moules et de pétoncles dans les deux (2) lagunes, actuellement.

2135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La profondeur des lagunes, c'est combien, environ?

PAR M. MAURICE GAUDET:

2140 Au maximum, c'est à peu près quoi, six mètres (6 m), sept mètres (7 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

2145 Donc c'est peu profond, l'élevage est fait à cette profondeur. Merci.

Madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

2150 Dans les inquiétudes aussi, il y a, et je pose la question telle qu'on se la pose, est-ce qu'il est exact que des études sont menées qui visent à déterminer la sécurité des cavités des mines de sel aux fins d'entreposage de gaz naturel ou d'hydrocarbures, et à qui appartiennent les droits de propriété et d'utilisation des mines de sel de Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine.

2155 Et quels sont les mécanismes légaux qui assurent à notre communauté la garantie d'un examen et d'une évaluation environnementale et le droit à l'information et la consultation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 Monsieur Joly, donc vous parlez d'un stockage de gaz naturel dans les mines de sel, monsieur Joly, du côté de la procédure, est-ce que ce genre de projet là est assujetti ou non, des projets de stockage souterrain de gaz?

2165 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Ça peut être le cas, il faudrait voir de quel type de structure on parle. Il y a des structures d'entreposage de gaz qui le sont, il y a eu un cas il y a quelques années avec Solgaz, par exemple, qui est un projet d'entreposage de gaz liquéfié.

2170

Par contre, s'il s'agit d'une structure naturelle, si je comprends bien, le type d'utilisation qu'on pourrait faire de ces cavités, s'il s'agit d'une cavité naturelle, qu'il y a pas de construction autrement dit du réservoir comme tel, il y a pas d'évaluation environnementale en vertu du régime d'évaluation environnementale, mais il y a un certificat d'autorisation à obtenir.

2175

Ça ressemble un peu à la situation qui existe près du lac Saint-Pierre, avec les réservoirs d'Intragaz.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

Pointe-du-Lac, c'est assujetti à un 22?

PAR M. ROBERT JOLY:

2185

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190

Mais il y a pas d'étude d'impacts sur l'environnement en vertu de 31.1.

PAR M. ROBERT JOLY:

C'est ça.

2195

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2200

Juste une précision. Est-ce que d'après vous, les cavités qui ont été créés ici sont des cavités naturelles?

PAR M. ROBERT JOLY:

2205

Je préférerais laisser la réponse à quelqu'un qui connaît la géologie, je ne connais pas les caractéristiques de ce projet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210 Vous êtes pas en mesure d'avoir une réponse définitive à ce sujet-là, mais du côté de l'assujettissement, on pourrait avoir quand même une réponse?

PAR M. ROBERT JOLY:

2215 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2220 Une dernière question, madame Chevrier, s'il vous plaît.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Celle-là, j'ai pas eu de réponse.

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est ça, dans le cas ici, ça demanderait probablement un avis technique des géologues, pour savoir est-ce qu'effectivement, on peut utiliser des structures comme les dômes de sel.

2230

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

2235 Non, ma question n'est pas celle-là. Ma question est: Est-ce qu'il y a des études, parce qu'on a vu, sur le site de Corridor Ressources, qu'il y a des études qui sont menées à New York, à savoir si des structures telles que les mines de sel sont sécuritaires et sont utilisables, etc., etc., ma question est, est-ce qu'il y a des études, effectivement, et de quoi s'agit-il.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240 Mais pour les dômes de sel ici?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

2245 De quoi s'agit-il, quand il est question de cette étude. Et pour ici, est-ce que c'est envisageable.

Et ma question est aussi: À qui ça appartient, les droits d'utilisation des mines de sel, aux Îles-de-la-Madeleine.

2250 Et en troisième lieu, c'est quoi les mécanismes légaux, j'ai eu une partie de réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 C'est ça. Disons, on peut avoir certains éléments de réponse, j'ignore ici si les gens du Comité ont des informations plus spécifiques sur des projets de stockage aux Îles-de-la-Madeleine, bien entendu.

Du côté de Ressources naturelles, êtes-vous au courant de ce type de projet là?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2260 Monsieur le Président, à beaucoup d'endroits ailleurs au Canada, on stocke le gaz naturel dans des cavités salines. Règle générale, ce ne sont pas des cavités qui ont été créées suite à l'exploitation du sel en tant que tel, les cavités sont créées par dissolution du sel, et cette dissolution-là se fait dans le but de créer une cavité dans le but de vraiment emmagasiner du gaz naturel.

2265 Et c'est une méthode qui est très répandue dans le monde, pour stocker le gaz.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Mais vous n'êtes pas au courant d'un projet particulier pour les Îles-de-la-Madeleine?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2275 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

La question reste en suspens.

2285 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Pouvez-vous me dire, êtes-vous au courant d'études qui auraient été menées sur la sécurité ou l'efficacité de ce genre de lieux pour stocker le gaz naturel?

2290 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Oui. En fait, il y a une norme canadienne, qui est la norme de l'ACNOR, la norme Z341, qui a été élaborée il y a quelques années, et cette norme-là, c'est une norme canadienne que les provinces peuvent adopter dans leur réglementation, dans leur législation.

2295

C'était un manque au niveau canadien, en ce qui concerne les normes de construction pour stocker les hydrocarbures en cavité géologique, et la norme de l'ACNOR touche le stockage des hydrocarbures en formation géologique dans les cavités salines, ainsi que dans les cavités créées artificiellement, comme dans le cas de Solgaz, au sud de Montréal.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Chevrier, complément d'information?

2305 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Complément, bien, c'est ça, parce que dans le tableau que vous avez mentionné tout à l'heure, à la page 92 du plan d'exploitation d'Hydro-Québec, malgré que ses calendriers peuvent être différés, c'est encore le plan d'exploitation.

2310

Est-ce qu'il y aurait moyen qu'Hydro-Québec ou quelqu'un nous explique ce qu'on projetait par ce tableau, comme installations dans les Îles-de-la-Madeleine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315

Oui, on peut effectivement adresser des questions par écrit à Hydro-Québec, au sujet d'une explication. Parce que bien entendu, par la force des choses, le calendrier à l'intérieur du document ne fonctionne plus.

2320

Mais nous avons un contact à Hydro-Québec, on peut leur poser des questions pour nous expliquer le mode, il y avait une référence comme à deux (2) structures d'exploitation, qu'on appelait des gazoducs liant les plates-formes, donc on faisait référence à deux (2) plates-formes. On pourrait leur demander un complément d'information, acheminer la question par écrit à Hydro-Québec.

2325

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Quelle sorte de relais qui serait fait aux Îles-de-la-Madeleine.

2330

J'aurais d'autres questions, mais je vais attendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 Alors nous allons faire une pause d'une dizaine de minutes, nous allons reprendre, après la pause, avec madame Lucie d'Amours.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2340

**REPRISE DE LA SÉANCE
LUCIE d'AMOURS**

2345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons recommencer, nous allons inviter madame Lucie d'Amours à venir prendre place à la table des intervenants.

2350 Compte tenu aussi des gens qui sont inscrits ce soir au registre, nous allons fermer le registre pour ce soir, afin d'éviter qu'il y ait trop de personnes qui soient inscrites au registre. Nous allons potentiellement le rouvrir demain matin ou demain après le dîner.

2355 Je tiens aussi à préciser qu'il est possible aux gens qui le désirent de poser des questions à la Commission, même si nous ne serons pas ici par exemple la semaine prochaine, parce que maintenant, notre site Internet est ouvert pour des questions par courriel jusqu'au 30 avril, à ce moment-là. Ça fait que les gens pourront aussi adresser des questions par écrit à la Commission, jusqu'à cette date.

2360 Alors madame d'Amours, je vous laisse la parole pour vos questions. Rebonsoir!

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2365 Oui, ce soir on peut le dire, je crois.

J'aimerais faire un petit ajout à ce que vous avez mentionné tout à l'heure, quand on parlait de la rencontre avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le comité de travail dont on vous parle depuis le début des audiences, je suis sur ce comité de travail là, qui avait été formé à l'origine suite à l'initiative de notre député provincial, Maxime Arseneau, et qui est pris en charge maintenant par la municipalité, alors le comité de travail a reçu monsieur Daniel Boulanger le 18 mars. Monsieur François Boulanger, excusez, celui dont vous parliez hier.

2375 Et on avait beaucoup de questions, on a eu peu de réponses. On se disait, ce serait intéressant peut-être, si vous étiez capable d'aller plus haut, pour avoir les réponses dont on parlait hier, aux questions qu'on a posées à monsieur Boulanger.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 On va tenter d'obtenir des réponses. Bien entendu, on sait pas dans quel état sont les procédures de modification de la loi canadienne, bien entendu, mais on va quand même essayer d'avoir le meilleur portrait possible, en adressant des questions à ce sujet-là à l'Agence.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2385

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390

Alors je vous laisse aller pour vos questions.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2395

Comme vous voyez, on a beaucoup de questions et on dirait que plus ça va, plus on a des questions aussi. On est un peu inquiet du fait de vous perdre demain, mais peut-être que la brume va faire en sorte que vous allez rester!

Et on se sent engagé là-dedans, je pense que ça paraît, la salle...

2400

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, effectivement, beaucoup de participation.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2405

Connaissez-vous la différence entre l'implication et l'engagement, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

2410

J'ose pas avancer de définition! Vous avez l'air à en avoir une!

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2415

Si vous mangez des œufs avec du bacon, vous penserez à cette phrase d'Hervé Sieurac dans "L'œuf au bacon", la poule est impliquée mais le cochon est engagé!

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

Merci du commentaire. Alors je vous laisse aller pour votre question.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2425

D'accord.

Il y a un communiqué de Corridor Ressources, du 28 octobre dernier, qui mentionne les règles que Corridor entend suivre; c'était dans le projet en Nouvelle-Écosse, le fameux projet qui

a eu lieu en décembre dernier, ils ont une liste, une belle liste de toutes les mesures d'atténuation qu'ils s'engagent à suivre.

2430 Et ils mentionnent là-dedans qu'ils vont suspendre les levés lorsqu'un mammifère marin est observé à moins d'un kilomètre (1 km), tel que demandé par Pêches et Océans; et qu'ils recommenceront pas avant que le mammifère ait quitté la zone.

2435 J'ai écouté les audiences à Rimouski, sur Internet, et on mentionnait, à Rimouski, que ces mesures-là, c'était impossible, dangereux, inapproprié, de tourner en rond avec six kilomètres (6 km) de lignes sismiques qui traînent derrière le navire. On pouvait pas arrêter, c'était trop coûteux d'arrêter la nuit, mais on a mentionné que c'était quand même dangereux d'arrêter, et que d'ailleurs ces bateaux-là étaient dirigés par satellite, sur les lignes de levés.

2440 Je voyais dans le rapport qu'on propose aussi une mesure d'atténuation dans ce sens-là. Je voulais savoir, ces couloirs-là qu'on propose, d'abord, est-ce que c'est juste pour les mammifères marins, on proposait des couloirs, dans le rapport d'experts, on mentionne cinq cents mètres (500 m), on dit qu'on va doubler le deux cent cinquante mètres (250 m) qui est une mesure acceptable. Mais là, Pêches et Océans, en Nouvelle-Écosse, proposait un kilomètre
2445 (1 km) pour les zones sensibles.

Alors moi, je questionne, pourquoi cinq cents mètres (500 m) dans ce cas-là, par le même ministère. Est-ce qu'on peut arrêter, lorsqu'on observe quelque chose, est-ce que c'est une mesure qui est applicable et est-ce que c'est juste pour les mammifères marins.

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du Comité par exemple, quelles sont les procédures relatives à la prise de levés sismiques, lorsqu'il faut arrêter les couloirs de travail? Le Comité, effectivement, proposait
2455 cinq cents mètres (500 m), Pêches et Océans semblait, même dans le dossier de GSI, semblait parler régulièrement d'un kilomètre (1 km) de large, et dans le cas de Corridor Ressources, si je ne m'abuse, c'est le projet de levés sismiques qui ont été effectués cet hiver, au large de l'île du Cap-Breton.

2460

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

En décembre dernier.

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, très bien.

2470 Alors du côté du Comité, la question des couloirs de travail et des marges de sécurité pour les mammifères marins, pouvez-vous apporter des précisions, comment vous êtes arrivés, le Comité est arrivé aux cinq cents mètres (500 m), plus exactement.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2475 Monsieur le Président, la largeur des corridors de sécurité est fonction de la puissance de la source qui est utilisée et évidemment, de l'atténuation de l'onde en fonction de la distance.

2480 Donc une des premières recommandations du Comité d'experts traite justement de la définition des couloirs de travail en fonction des sources qui sont utilisées. Et le Comité propose deux (2) couloirs, un couloir où vraiment, il va y avoir arrêt des opérations, et puis un couloir où il va y avoir, un autre couloir de sécurité, qui est plus grand, où il va y avoir diminution de la puissance lorsqu'un mammifère marin va vouloir approcher le couloir. Et dépendamment de sa réaction, il y aura possiblement arrêt des tirs, à ce moment-là, lorsqu'il va entrer dans le couloir intérieur.

2485 Mais le point de départ, c'est la source utilisée et l'atténuation de l'onde, c'est ce qui détermine la largeur des couloirs de sécurité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490 En pratique, est-ce que c'est documenté, est-ce que c'est arrivé à de nombreuses reprises, par exemple, que des navires opérant des levés sismiques ont dû arrêter? Est-ce qu'on a des cas documentés, finalement, sur les procédures, combien de temps ça a pris par exemple pour que le navire reparte, lorsqu'un mammifère marin a croisé le couloir de sécurité, est-ce qu'on a de la documentation à ce sujet-là, pour connaître la faisabilité de la mesure?

2495

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2500 À ce que je sache, les experts n'ont pas fait mention de cas particuliers où le navire a dû cesser ses tirs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 Est-ce que c'est une mesure qui est généralement utilisée, par exemple en mer du Nord, est-ce que c'est une mesure qui est reconnue, cette mesure-là?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2510 C'est une mesure qui est reconnue à peu près partout dans le monde, maintenant, même au Canada, on utilise beaucoup cette mesure-là dans le nord, dans le détroit du McKenzie entre autres.

Et comme j'ai déjà mentionné à Rimouski, le Comité prévoit deux (2) couloirs, et non pas un (1) couloir, deux (2) couloirs, et une fois qu'on a déterminé la largeur du couloir en fonction de la source, on a un facteur de deux (2), il faut le doubler. Donc il y a un facteur de sécurité du double qui s'ajoute.

2515

Donc ça, c'est une première, ça, ça a pas été documenté nulle part, c'est le Comité qui en est arrivé à cette recommandation-là, pour s'assurer que vraiment, les opérations sont sécuritaires, à la fois pour les poissons et pour les mammifères marins.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Par contre, Pêches et Océans parle souvent, c'est revenu d'ailleurs la semaine dernière aussi, c'est des couloirs potentiellement, ou du moins dans certains secteurs, d'un kilomètre (1 km) au total.

2525

Vous réagissez comment, face à cette position de Pêches et Océans?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2530

On peut difficilement déterminer le couloir au départ, avant de connaître la source qu'on va utiliser. Donc le point de départ, c'est qu'est-ce qu'on va utiliser comme source d'énergie, c'est ce qui va déterminer la largeur du couloir.

2535

Donc on peut pas commenter si on n'a pas la donnée première, qui est les paramètres de la source.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Si je me souviens bien, par contre, le Comité semble avoir déterminé le cinq cents mètres (500 m) en fonction de canons à air qui étaient comparables à ceux proposés par GSI, si je me souviens bien.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2545

Oui. Dans le cas du levé qui était proposé par GSI, GSI proposait des canons dont la puissance était de deux cent quatorze décibels (214 dB), et en fonction de cette puissance-là, un couloir d'un demi-kilomètre (½ km) était suffisant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2555 Est-ce que les experts ont comparé leurs conclusions par rapport à ce qui était utilisé dans le monde, avec des sources à capacité semblable, pour la largeur du corridor?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2560 Les mesures qui sont reconnues mondialement, c'est cent quatre-vingts décibels (180 dB) et deux cent vingt décibels (220 dB), et les experts ont tenu compte de ce qui se fait ailleurs, dans leurs recommandations.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2565 C'était pas au niveau de l'intensité du bruit, c'était pour les sources d'intensité semblables, est-ce que les corridors, en termes de rayon ou de largeur, comme vous voudrez, est-ce que donc le Comité a fait une comparaison avec des dimensions utilisées ailleurs dans le monde.

2570

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2575 Ce qui était retrouvé dans la littérature, habituellement, ce sont les sources qui avaient des puissances supérieures. Donc dans la littérature, on n'a pas trouvé vraiment de source optimisée comme la source qui était proposée par GSI. Donc on n'a pas vraiment de comparable avec ces sources-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Bien entendu, c'est un des aspects que la Commission va regarder, donc l'ensemble des propositions faites par le Comité, bien entendu, la Commission va essayer elle aussi de trouver de l'information en rapport avec ça, pour faire des comparaisons d'efficacité et aussi pratiques. Ça fait bien entendu partie de notre mandat.

2585 Est-ce que vous voulez avoir des précisions?

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2590 Oui. Vous avez mentionné que c'était pour les poissons, est-ce que j'ai bien entendu, les poissons et les mammifères marins?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2595 Oui, les experts ont déterminé différents couloirs en fonction des mammifères marins et des poissons. On peut d'ailleurs retrouver cette information-là à la page 140 du document du Comité d'experts.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2600 Et est-ce que c'est les observateurs qui doivent dire s'il y a des poissons dans les couloirs, et qu'on doit arrêter pour qu'ils s'en aillent?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2605 Les observateurs, c'est surtout pour les mammifères marins.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2610 Ça fait que les couloirs, c'est surtout pour les mammifères marins aussi.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Et pour assurer une certaine protection aux poissons qui pourraient s'y trouver.

2615 **PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

2620 Je pourrais peut-être juste ajouter un complément. Les corridors de sécurité sont faits pour assurer une protection des mammifères marins. C'est sûr qu'il y a pas d'observateur visuel qui est capable de dire s'il y a des poissons ou non présents.

Les démarrages progressifs, par exemple, peuvent apporter, c'est une mesure d'atténuation qui permet aux bancs de poissons de s'en aller de la zone qui va être soumise aux levés sismiques.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2630 C'est ce qu'on comprenait d'ailleurs dans le tableau 7.1, ce n'est pas un tableau qui désigne, je comprends, c'est pas un tableau qui désigne des couloirs de sécurité, c'est un tableau qui désigne des niveaux de dommages en fonction de distance et en fonction de seuil. C'est à cet endroit-là qu'on traite des couloirs de sécurité.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Effectivement, je pense que lorsqu'on essaie de comparer les études les unes par rapport
2635 aux autres, en fait, ce qui est important, ce n'est pas nécessairement la source d'émission, mais
plus la source de réception. C'est de s'assurer que les animaux qui reçoivent les sons ne
reçoivent pas en haut d'un certain nombre de décibels, qui a été fixé à cent quatre-vingts
(180 dB) dans le cas des mammifères marins et aussi des poissons, pour ce qui est des
dommages physiques.

2640 Dans le cas des mammifères marins, si je répète un peu ce qui a été dit lors de la
première séance, le cent quatre-vingts décibels (180 dB) a été basé sur l'oreille humaine entre
autres, où on a fait une analogie et on a dit, si cent quatre-vingts décibels (180 dB) peut causer
des dommages à l'oreille humaine, pourquoi pas chez les mammifères marins.

2645 **PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

Cent vingt (120 dB) dans l'air et cent quatre-vingt-deux (182 dB) dans l'eau, je pense,
2650 finalement, selon les normes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Certains exemples que l'on a vus.

2655 Alors votre autre question, s'il vous plaît, madame d'Amours.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Robert Michaud a failli être avec nous ce soir, c'est la brume qui l'a retenu à Gaspé,
2660 Robert, du Groupe de recherche et d'éducation sur le milieu marin, et je me souviens qu'on lui a
répondu, à Rimouski, quand cette question-là a été soulevée, qu'il y a des baleines qui étaient un
peu comme certains humains avec le sport, qui aimaient ça s'approcher des bateaux qui faisaient
du bruit.

2665 Qu'est-ce qu'on fait si une baleine veut pas partir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Du côté du Comité, est-ce que c'est un aspect qui été considéré dans l'évaluation des
couloirs de sécurité?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2675 Oui monsieur le Président. Le deuxième couloir de sécurité, où il y a diminution progressive de la source d'énergie, a pour but de contrer ces événements-là, lorsque les mammifères marins plus curieux, qui aiment ce genre de musique là, ont tendance à suivre le bateau.

2680 Donc lorsque les mammifères marins s'approcheraient, seraient dans le deuxième couloir de sécurité, à ce moment-là, il faudrait absolument diminuer la puissance de la source d'énergie, le temps que les mammifères marins écoutent leur musique et s'en aillent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2685 Donc peu importe le temps que ça prend?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2690 C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2695 Madame d'Amours, complément d'information à ce sujet?

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2700 Oui, toujours par rapport aux mesures qui avaient été demandées à GSI lorsqu'ils avaient un projet, on recommandait, Pêches et Océans recommandait de ne pas faire de levés sismiques dans des zones à des profondeurs moindres que cent vingt mètres (120 m), dans le nord du golfe, autour de l'Île d'Anticosti, particulièrement pour protéger les fonds de homards, les pétoncles de ces régions-là.

2705 Pourquoi uniquement dans le nord du golfe? On reparle de ça un peu, aussi, dans le rapport du Comité d'experts.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710 Du côté du Comité d'experts, pouvez-vous nous en dire plus au sujet de la mesure spécifique à cette époque-là, et aussi, on pourra adresser une question, demain matin, à monsieur Gilbert à ce sujet.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

2715

Si on regarde des corridors de sécurité, évidemment, le corridor de sécurité, on le voit juste en termes de largeur, où on voit approcher des mammifères marins et on dit, bien, à l'intérieur d'un certain corridor, le risque est trop grand et on pourrait arrêter le sismique.

2720

Mais il faut voir aussi que le son pénètre pas nécessairement juste en largeur, mais aussi en profondeur. Et logiquement, si on a établi des dommages physiques en haut de cent quatre-vingts décibels (180 dB) par exemple chez les poissons ou chez d'autres formes, peut-être les crustacés, à ce moment-là, lorsqu'on fait des sondages sismiques, on devrait essayer d'éviter des zones moins profondes, où l'atténuation des sons à la verticale ferait en sorte qu'on serait supérieur, que le niveau de réception sonore serait supérieur aux cent quatre-vingts décibels (180 dB).

2725

Alors c'est ce qui nous amène, dans le fond, ce qui amènerait l'évaluation d'un projet en fonction de tracer un sismique, d'essayer d'éviter les zones moins profondes, particulièrement les zones où il y a des espèces exploitées qui y vivent, comme les homards.

2730

Mais ça peut être, aussi, des zones beaucoup plus profondes, comme le sébaste, il y avait jusqu'à des profondeurs de deux cents mètres (200 m) dans le cas des recommandations de Pêches et Océans. Et là, à ce moment-là, ce qui justifiait ça, c'était plus l'état précaire de l'espèce, bon, on le sait, il y a un moratoire sur le sébaste.

2735

Donc il n'y a pas de règle fixe où il y a des balises, je pense que les balises sont là, mais je pense que ces balises-là peuvent être ajustées en fonction de différents paramètres, notamment le statut des espèces qu'on veut protéger, la présence d'espèces exploitées par les communautés. Il y a toutes sortes de critères qui font en sorte que certains enjeux peuvent devenir plus importants que d'autres.

2740

Et on peut ajuster, à ce moment-là, nos recommandations par rapport à un projet.

2745

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, madame d'Amours?

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2750

Est-ce que je peux passer à ma deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2755

Bien, je pense que déjà, il y avait déjà trois-quatre (3-4), au moins, sous-questions. Habituellement, on demande, pas de sous-question.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Elle sera pas longue, celle-là.

2760

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, si elle est courte! Je vais vous faire confiance.

2765

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

C'est peut-être un complément à ce qui avait été dit hier. Monsieur Joly m'avait mentionné qu'il y avait une référence pour la question des poissons qui quittaient la zone, et qu'on observait qu'ils revenaient par la suite. Et on a su tout à l'heure que cette référence-là venait du rapport de GSI.

2770

J'ai aussi remarqué, dans le rapport d'experts, que le tableau sur les comparaisons avec les décibels émises par les gros bateaux correspondait pas nécessairement à ce qu'on retrouve dans le golfe, je pense que ça a été mentionné aussi par Pêches et Océans, qui reprochait un peu à GSI de ne pas avoir de référence notamment pour ce tableau-là. Ce tableau-là, on le revoit dans le rapport d'experts.

2775

Je voulais savoir pourquoi les experts ont été chercher, comme ça, beaucoup de références dans le rapport de GSI, qu'on questionnait, qu'on remettait en question, parce qu'il y avait justement pas de référence, souvent, sur les données qu'ils nous amenaient, et qu'on sait que c'est pas un rapport indépendant, c'est quelqu'un qui est engagé, comme le cochon, qui est engagé dans un projet et donc, qui a des intérêts dans ce projet-là.

2780

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du Comité, bien entendu, on a discuté de ce fameux tableau, qui est le tableau 2.11, une comparaison de différentes sources sonores; je vois qu'on attendait aussi l'information sur l'origine de ce tableau-là, également.

2785

Alors pouvez-vous apporter des précisions sur notamment ce tableau-là, et aussi sur de quelle façon vous avez utilisé les données présentes dans le rapport de GSI pour élaborer le rapport du Comité.

2790

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Oui monsieur le Président, ce matin, suite à votre demande, on a communiqué avec monsieur Peter Simpkin, d'Halifax, pour nous informer davantage concernant le tableau qui a été présenté dans le rapport du Comité d'experts, et on a également demandé à monsieur Simpkin de nous donner d'autres références concernant les différents bruits qui étaient générés par

2795

2800 d'autres types de sources ou d'autres navires, donc nous fournir un éventail plus complet que ce qui est fourni dans le rapport, actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 Du côté de monsieur monsieur Simpkin, en passant, est-ce que vous avez pu discuter avec lui au sujet de, un, il y avait question d'un tableau qui permettait de normaliser, de connaître, par exemple tel type de mesures, en décibels, des bruits, par exemple, bon, c'était utilisé à telle fin, ça servait à telle autre fin, parce qu'il y a cinq-six (5-6) types de mesures, lorsqu'on a mentionné par exemple les "sound pressure level, sound exposure level", les
2810 mesures RMS, zéro à pic, pic à pic?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2815 Ce matin, la demande a été formulée à monsieur Peter Simpkin, qui a travaillé là-dessus toute la journée, afin de nous produire dans très peu de temps un tableau simplifié, pour nous permettre de bien comprendre les différentes façons de mesurer le son dans le milieu marin.

2820 Mais monsieur Simpkin se propose d'être disponible demain, pour une conférence téléphonique, pour commenter son tableau. S'il nous l'envoie, il pourra le commenter à distance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Si nous pouvons l'avoir assez tôt, on pourra discuter avec lui. Sinon, si on n'est pas capable de l'avoir, pour une quelconque raison, on se reprendra la semaine prochaine. À ce moment-là, il faut être bien conscient de la mesure qu'on est capable ou pas d'établir le lien, parce qu'on aimerait quand même pouvoir voir le tableau un petit peu avant, pour pouvoir adresser des questions.

2830 Oui, monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2835 Une question concernant les corridors et leur dimensionnement. La littérature récente semble indiquer ou suggérer, disons, qu'on devrait utiliser des modalisations, des modèles existants ou à développer, qui prennent en compte la morphologie particulière des terrains pour justement arriver à optimiser la dimension de ces corridors-là.

Alors ma question, c'est: Pour quelle raison le Comité d'experts a jugé bon de ne pas insister sur ce point-là.

2840 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Je peux difficilement répondre à cette question-là, il faudrait peut-être que je vérifie auprès des deux (2) experts géophysiciens et l'acousticien, pour savoir pourquoi ils n'ont pas insisté sur la topographie des fonds marins dans leur rapport.

2845

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2850

Monsieur Fontaine.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

2855

Dans la notion qu'on parle, qu'on double le corridor de sécurité, de mémoire, monsieur Long mentionnait que les imprécisions qui pourraient être dues au modèle étaient certainement à l'intérieur de cette distance qu'on doublait. Alors c'est un peu le principe d'une zone de sécurité, c'est par rapport à la certitude que l'on a autour des modèles.

2860

Alors en doublant la distance par rapport à certains seuils de sons qu'on voulait atteindre ou qu'on voulait pas que les animaux atteignent, bien, en doublant la distance, on s'assurait que même s'il y avait des erreurs dans le modèle qu'on prenait, au moins c'était, ça aurait été dans la "bracket". C'est un peu ça l'idée.

2865

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc de l'avis du Comité, le cinq cents mètres (500 m) était un corridor sécuritaire, c'est ça qu'on doit comprendre. Très bien, je vous remercie.

2870

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Le cinq cents mètres (500 m), c'est quelque chose, mais je pense que c'est plus la notion de doubler la distance.

2875

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, on comprend le concept.

2880

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Est-ce que ça veut dire que si on avait un modèle tridimensionnel d'élévation ou de bathymétrie, on serait pas plus précis dans nos mesures éventuelles d'atténuation?

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

2885 D'après monsieur Long, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 Très bien, merci.

Alors madame d'Amours, je vous remercie.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

2895 Je vous remercie, monsieur le Président. Je vais revenir demain avec monsieur Gilbert, question de poissons.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900 Très bien.

JEAN-MICHEL LEBLANC

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais inviter madame Gabrielle Landry. Elle n'est pas ici ce soir.

2910 Je vais maintenant inviter monsieur Jean-Michel Leblanc.

Bonsoir, alors je vous laisse la parole pour vos questions.

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

2915

2920 Suite aux commentaires que nous avons entendus plus tôt aujourd'hui par rapport aux réserves de gaz possibles de Old Harry, qui pourraient être utilisées au Québec, répondre à la demande du Québec, suite aussi à la présentation dans le rapport résumé qui nous a été fait par projection sur l'écran, il a été fait mention de la nécessité pour le Québec d'atteindre une autosuffisance énergétique et que cela pouvait en partie motiver l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières dans le golfe Saint-Laurent, j'aimerais lire, si vous le permettez, monsieur le Président, une partie du document d'Hydro-Québec "Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec, 2002-2010", dont vous avez parlé aussi plus tôt aujourd'hui.

2925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y, en autant que vous nous lisiez quand même un passage assez circonscrit, j'espère.

2930 **PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:**

D'accord. Donc on y lit:

2935 "La demande du marché américain et la croissance prévue de cette demande sont le moteur de tous les projets d'approvisionnement. Le marché gazier de l'Amérique du Nord est bien intégré physiquement. Toute production gazière du Québec livrée pour consommation sur les marchés existants du Québec ou de l'Ontario ne fera que déplacer une quantité équivalente vers les marchés américains."

2940 C'est à la page 89, au chapitre 4. Deux (2) pages plus loin, à la page 90, on lit aussi:

2945 "Old Harry se trouve à mille deux cent soixante-quinze kilomètres (1275 km) de Boston et à mille six cents kilomètres (1600 km) de New York. La tarification de la zone est permettrait à la production du golfe et l'estuaire du Saint-Laurent d'accéder au marché américain de New York, Boston et Détroit."

Ma question est: Est-ce que le Comité d'experts s'est inquiété de ce projet d'Hydro-Québec face à l'utilisation des ressources du projet de Old Harry.

2950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, est-ce que c'est un aspect qui a été abordé par le Comité lors de ses travaux.

PAR M. CAROL CANTIN:

2955

Non, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Ce qu'on comprend, c'est que le Comité a fait son travail sur les levés sismiques, bien entendu, donc...

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

2965

Je sais, mais quand même, nous avons entendu les commentaires de monsieur Carol Cantin tantôt, qui nous a mentionné l'importance qu'avait le projet Old Harry en potentiel gazier, il nous a mentionné aussi, le besoin énergétique du Québec pourrait être comblé par ce projet.

2970

Et le rapport d'experts, dans son objectif de créer le développement durable, a mentionné que l'objectif d'une telle exploitation, d'une telle exploration, était l'autosuffisance énergétique du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975

Mais vous comprenez que le mandat du Comité portait sur les levés sismiques. Bien entendu, on a le document d'Hydro-Québec qui fait une prospective sur l'exploitation éventuelle d'hydrocarbures. Donc la dynamique est ouverte, c'est ça qu'on comprend.

2980

Mais il faut comprendre, du côté du Comité, le mandat du Comité portait vraiment sur les levés sismiques. Je pense qu'il faut se rattacher quand même à ces travaux-là. Donc le rapport porte sur les levés sismiques, bien entendu.

Donc on retrouve pas d'analyse ou de contre-analyse par rapport au projet d'Hydro-Québec.

2985

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

D'accord. Mais si le Comité d'experts s'est penché sur le problème d'autosuffisance énergétique du Québec, s'est-il inquiété des moyens pour réaliser cette autosuffisance.

2990

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la réponse est à l'effet que non, le Comité ne s'est pas penché sur la notion d'autosuffisance, il s'est prononcé sur, il a fait des propositions sur les programmes éventuels de levés sismiques dans le golfe du Saint-Laurent. C'est ce qu'on a eu comme réponse.

2995

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

Merci, monsieur le Président.

3000

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

3005

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

Je passerais à ma deuxième question.

3010

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

3015 Le mandat du BAPE est de proposer des avenues privilégiées dans une perspective de développement durable. Monsieur Sébastien Côté a amené une définition du développement durable dans laquelle on retrouvait que l'on tenait compte des développements socio-économiques, on a aussi parlé du développement des régions.

3020 On nous a répondu aussi que l'intérêt des régions, dans le projet des levés sismiques, n'avait pas été étudié dans le rapport, qu'il était étudié maintenant, il était étudié présentement.

3025 Si le projet de levés sismiques est incompatible avec l'intérêt des régions, s'il ne peut y avoir de coexistence de ce projet de levés sismiques avec l'intérêt des régions, particulièrement des Madelinots, et que ces intérêts sont étudiés présentement, est-ce que la Commission du BAPE, est-ce que le Comité d'experts ne présume-t-il pas des résultats de cette analyse en proposant seulement des mesures d'atténuation et en parlant des levés sismiques par des mesures qui vont être appliquées dans lesquelles il faut réduire les risques environnementaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030 Alors du côté du Comité, avez-vous examiné cette question sous cet angle.

PAR M. ROBERT JOLY:

3035 Monsieur le Président, je pense qu'il faut rappeler que les recommandations du Comité vont plus loin que les mesures d'atténuation. Il s'agit d'une des recommandations du Comité.

3040 Le Comité recommande également d'adapter une approche prudente vis-à-vis ces projets, de les situer dans une perspective de développement durable et également, de possiblement les assujettir à un processus d'évaluation environnementale.

Alors il y a pas de présomption, dans le rapport du Comité d'experts. Il y a des séries de mesures qui sont proposées, des pistes de solutions qui sont proposées, et ça ne présume pas non plus d'une décision.

3045 L'approche prudente, l'approche de précaution qui est suggérée par le Comité d'experts vise à faire en sorte que lorsqu'on aura à examiner ces projets, il faudra les regarder en fonction, en tenant compte du niveau d'incertitude qui est celui des connaissances qui ne sont pas complètes pour faire l'évaluation des impacts des levés sismiques. De tenir compte également du risque qui peut être assumé en prenant une décision dans un sens ou dans un autre.

3050 Le niveau de risque va dépendre de toutes sortes de facteurs. Parmi ceux-là, il y a certainement celui, il y a des espèces en voie de disparition et vulnérables qui habitent le golfe et

l'estuaire, et c'est un élément majeur. C'est pour cette raison que c'est sans doute un des enjeux environnementaux les plus importants.

3055

Il implique aussi, le principe de précaution, il implique une participation du public à la prise de décision. Il doit aussi faire en sorte que les mesures soient appliquées de façon le plus équitablement possible, lorsqu'on cherche à protéger une ressource ou à assurer un développement durable, que les mesures soient appliquées de façon équitable à l'ensemble des activités qui peuvent avoir un impact sur la ressource.

3060

Alors je pense que c'est important de voir que le Comité a suggéré une série d'avenues, pas qu'une seule, une série d'avenues qui ont été proposées pour regarder ces projets, de façon à ce qu'ils soient pas pris uniquement pour ce qu'ils sont au plan technique, mais qu'ils soient considérés par rapport aussi à leurs impacts globaux.

3065

Je pense que c'est important aussi de ne pas trop diluer, si je peux dire ça comme ça, de faire attention de ne pas diluer justement l'impact des sondages sismiques, bien que c'est très clair que toutes activités qui pourraient suivre par la suite, éventuellement, s'il y avait des activités d'exploration et d'exploitation, ne sont pas négligeables, mais les impacts des levés sismiques sont quand même, les impacts potentiels sont quand même très préoccupants, et ça demeure un sujet qui doit nécessairement être regardé à fond.

3070

D'autant plus, comme on l'a mentionné, qu'il y avait un risque, à venir jusqu'à tout récemment, que des levés sismiques soient réalisés à l'automne, et qu'il fallait voir dans quelle mesure on était capable de les contrôler, de les encadrer.

3075

Alors c'est un peu le message qui est envoyé par le Comité d'experts. Il y a une série de propositions qui sont faites, et il faut les situer dans ce cadre-là, et ne pas présumer que la décision est prise par rapport à ça.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Et cet après-midi, on a mentionné, on a donné un exemple, un dépôt d'un document qui est une motion de l'Assemblée nationale, qui semble être le dernier document, on aurait actuellement une volonté, du côté de l'Assemblée nationale, d'aller vérifier le potentiel énergétique du golfe Saint-Laurent, via notamment l'urgence d'avoir une entente fédérale-provinciale. C'est ce qu'on a compris, au moment où on se parle, c'est qu'il y avait une volonté politique, unanime, de l'Assemblée nationale, d'au moins procéder à aller plus loin dans l'évaluation du potentiel gazier et pétrolier. C'est ce qu'on comprend à la lecture de cette motion qui date de novembre, et si je me souviens bien, novembre 2002 ou décembre 2002.

3085

3090

Disons que c'est pas mal le portrait le plus récent qu'on peut avoir. Parce qu'on s'est enquis s'il y avait eu d'autres modifications, ou d'autres motions ou résolutions de l'Assemblée nationale ou soit du gouvernement à ce sujet-là, pour l'instant, ce serait la dernière prise de

3095

position officielle des députés de l'Assemblée nationale qu'on aurait actuellement. Pour votre information, c'est un document qui est déposé, qu'on peut consulter sur le site Internet du BAPE.

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

3100

Si je comprends bien, selon cette motion, est-ce que le gouvernement serait un potentiel promoteur d'un projet d'exploration?

PAR LE PRÉSIDENT:

3105

On peut poser la question, qu'est-ce qu'il advient actuellement, bon, on savait qu'Hydro, via son plan qu'on a pu consulter, bon, se posait en copromoteur du moins des projets, il disait qu'il avait pas d'expertise mais qu'il pouvait agir en tant que cofinancier de ces projets-là.

3110

À l'heure actuelle, est-ce que les propositions d'Hydro, de quelle façon, est-ce que c'est encore Hydro-Québec qui est disons le maître d'œuvre ou le cofinancier de l'ensemble des projets, est-ce que ça a changé, ça, depuis le début de ce plan d'Hydro-Québec.

PAR M. CAROL CANTIN:

3115

En premier lieu, je dirais que le gouvernement n'est pas promoteur de projets, il va favoriser ou faire en sorte que les conditions soient les plus favorables au développement économique, dans quel que soit le domaine.

3120

Il avait déjà mandaté, en 2002, Hydro-Québec pour justement favoriser cette mise en valeur là, il y avait eu un plan stratégique qui a été déposé à l'époque, qui correspondait à environ trois cent trente millions (330 M\$) d'investissement sur environ dix (10) ans.

3125

Nous savons, dans une lettre tout à fait récente, qu'Hydro-Québec, compte tenu des restrictions budgétaires et financières qu'elles lui incombent en ce moment, a revu son implication financière dans le projet de l'exploration, le projet est dorénavant de cinq (5) ans, pour environ entre cinq (5 M\$) et dix millions (10 M\$) d'investissement, durant cette période-là.

3130

Ces investissements ne sont pas exclusivement, ou ne sont pas nécessairement concentrés au niveau marin, ils peuvent l'être en tout ou en partie, ou complètement aussi en milieu terrestre.

3135

Il se réserve toutefois, compte tenu qu'il a des obligations contractuelles avec la compagnie Corridor sur la structure de Old Harry, advenant une entente sur la mise en valeur Canada-Québec sur cette structure-là, Hydro-Québec a signifié qu'il respecterait sa part d'engagement au niveau de la mise en valeur de cette ressource.

3140 Mais pour l'instant, ce qui a été rendu public, parce que le document a été déposé au BAPE, c'est qu'Hydro-Québec limite à environ entre cinq (5 M\$) à dix (10 M\$) de dollars par année son investissement au cours des (5) prochaines années.

3145 Donc pour compléter, à ce niveau-là, Hydro-Québec n'est plus un "major", si on veut, dans l'industrie, il devient un partenaire je dirais plutôt modeste, parce qu'il y a des entreprises qui investissent – mon collègue, monsieur Laliberté, pourra vous le préciser – il y a des entreprises qui investissent beaucoup plus que ça, annuellement, au niveau de l'exploration en milieu terrestre, donc Hydro-Québec devient maintenant, pour l'instant, un partenaire modeste, au niveau de ce domaine d'activités.

3150 Je parle d'Hydro-Québec, mais c'est pétrole et gaz, parce qu'il y a une division d'Hydro-Québec, pétrole et gaz.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155 Ça va, monsieur Leblanc?

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

3160 Est-ce que la mise en valeur du potentiel hydrocarbures du golfe Saint-Laurent, alors que nous sommes présentement dans un processus d'évaluation des conséquences et des impacts des levés sismiques, qui sont les prémisses des projets d'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe, ma question, est-ce que la mise en valeur du potentiel du golfe n'est pas un peu, excusez-moi l'expression, de l'argent jeté par les fenêtres, alors que nous ne savons même pas encore si nous voulons de cette exploitation, si elle est possible dans un contexte de développement durable.

3165 Pour appuyer ma question, j'ai un extrait du site du ministère des Ressources naturelles qui dit:

3170 "Exploration gazière et pétrolière, un potentiel prometteur et insoupçonné. Une des structures géologiques observée dans le golfe du Saint-Laurent contient à elle seule un potentiel évalué provisoirement entre un point cinq (1,5 G) et deux milliards (2 G) de barils de pétrole ou l'équivalent en gaz naturel."

3175 Est-ce que le ministère des Ressources naturelles n'est pas en train d'essayer de vendre le golfe Saint-Laurent, alors que nous sommes en train de regarder les impacts, pour avoir cette éventuelle exploration et exploitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 Donc, quelle est la mission, actuellement, du ministère des Ressources naturelles face à l'ensemble de l'exploration et de l'exploitation gazière.

PAR M. CAROL CANTIN:

3185 Nous l'avons mentionné ce matin, que la mission du ministère est mentionnée dans son plan stratégique, je vais vous la lire même:

3190 "De favoriser l'acquisition des connaissances, à la mise en valeur de l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population."

 C'est le mandat même du ministère, de mettre en valeur ces ressources.

3195 Mais par contre, vous dites, est-ce que c'est de l'argent jeté à l'eau par l'industrie, l'exploration en général, c'est un coup de dés où il y a plus d'entreprises qui perdent qui gagnent. Et effectivement, il n'est pas certain que l'on va trouver des hydrocarbures dans Old Harry, et puis il pourrait en coûter très cher à l'industrie, pas au gouvernement, à l'industrie pour explorer cette structure, quand on pense qu'un seul puits d'exploration peut coûter entre vingt-cinq (25 M\$) et trente millions de dollars (30 M\$). Donc on n'en fera pas cinquante (50) pour le plaisir de faire des trous!

3200

 Il y a donc une composante tout à fait hasardeuse que l'industrie doit tenir compte, et puis il y a des risques financiers très importants, et c'est pour ça qu'on le fera pas n'importe où. Il doit y avoir un minimum d'assurance qu'on risque, je dis bien qu'on risque, de trouver quelque chose.

3205

 Parce que si même les indices en hydrocarbures d'Old Harry nous démontrent qu'il pourrait y avoir des hydrocarbures, effectivement, dans ça, une fois qu'on aura foré, on saura si effectivement, il y en a, est-ce que la ressource a été captée ou, depuis des millions d'années, parce qu'on parle de structure de quoi, deux cent cinquante millions (250 M) d'années, si la ressource s'est dissipée dans le temps, dans l'espace et dans l'environnement parce qu'il y avait pas eu d'enveloppe hermétique, est-ce que la roche contient les caractéristiques nécessaires qui permettent d'extraire la ressource, à savoir la porosité, la perméabilité.

3210

 Donc il y a une foule de facteurs qui feraient en sorte que lorsqu'on va forer, on va dire, mon vingt-cinq millions (25 M\$), mon cinquante millions (50 M\$) parce que j'ai fait deux (2) forages, c'est de l'argent carrément jeté à l'eau. Mais ça, c'est le risque que prend l'industrie, mais c'est pas le risque que prennent les citoyens. C'est le risque que prend l'industrie en faisant de l'exploration, mais que ce soit dans le domaine minier, dans n'importe quel domaine de l'exploration, le risque est là.

3215

3220

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, monsieur Cantin, on vous remercie.

3225 Donc monsieur Leblanc, je vous remercie.

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

Est-ce qu'on peut émettre un commentaire?

3230

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes invité – non, je voudrais pas partir de débat. Disons que le but de la première partie, c'est vraiment de poser des questions. Si vous voulez commenter des assertions, vous êtes invité à le faire en deuxième partie d'audience.

3235

Je voudrais pas partir un débat bilatéral. Même à la limite, si vous voulez vraiment discuter, vous pouvez peut-être même discuter avec monsieur Cantin en privé, en dehors de l'audience, après les séances, à la limite. Vous comprenez que la première partie n'est pas faite pour commenter.

3240

PAR M. JEAN-MICHEL LEBLANC:

Je le ferai dans mon mémoire, d'accord.

3245

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, ce sera apprécié.

3250

JEANNOT GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT:

3255

Je vais maintenant inviter monsieur Jeannot Gagnon, s'il vous plaît.

PAR M. JEANNOT GAGNON:

3260

Bonsoir. En fait, j'aurai une réponse ou une précision à une réponse qui a été apportée, et une seule question.

3265 Précision, c'est que tout à l'heure, c'est juste pour en fait dissiper un malentendu que ça pourrait créer, c'est que monsieur Laliberté, quand il a été questionné sur l'aspect des permis, a mentionné que les gens doivent évidemment obtenir un permis du provincial et aviser la municipalité. Il y a des gens qui ont décodé que ça pouvait signifier un permis de la municipalité.

3270 Alors je voulais juste préciser que la municipalité a pas juridiction là-dessus, donc c'est pas une compétence municipale. C'est évident que la municipalité, elle a des pouvoirs, des compétences qu'elle exerce à l'intérieur d'un cadre donné, par contre la municipalité, sur le plan politique, bien évidemment, ça pèse le poids de sa collectivité.

3275 La seconde, ma question en fait, sans vouloir présumer des recommandations que vous pourriez, qui vont émaner du rapport ou orienter les travaux du Comité, mais en tenant évidemment, il s'est révélé quand même qu'il y a quelques sinon plusieurs failles dans le rapport du Comité d'experts, est-ce qu'on pourrait se retrouver dans une situation où par exemple, en ce qui concerne les levés sismiques, il y a une recommandation par exemple à l'effet que ce soit reporté dans le temps ou rejeté tout simplement, ou placé sous un moratoire.

3280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3285 Bien entendu, on nous demande de faire des recommandations, donc je sais pas à quoi on va arriver, nous allons nous retirer notamment suite à la seconde partie de l'audience, en fonction de ce que nous aurons entendu, de ce que nous aurons lu, analysé, etc., on va faire des séries de recommandations qui vont porter, bien entendu, on nous demande de faire ça sur la question des levés sismiques.

3290 Donc je peux pas vous dire d'avance qu'est-ce qu'on va dire, mais ça fait partie du champ d'application, on va faire des recommandations à ce moment-là sur des enjeux, à partir d'un spectre de possibilités.

PAR M. JEANNOT GAGNON:

3295 D'accord. Donc je pourrais pas présumer non plus que ces recommandations-là, par rapport à la question que je pose, pourraient également s'appliquer en ce qui concerne éventuellement l'exploration et l'exploitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 Bien, on en a discuté à quelques reprises, on commence quand même à s'apercevoir que bien entendu, il y a une logique quelque part, donc c'est évident que si on arrivait avec des recommandations sur des levés sismiques, il est logique de penser qu'il y a certaines des recommandations, du moins, qui pourraient avoir des impacts sur les phases subséquentes, d'une façon ou d'une autre, que ce soit au niveau pratique, logistique, réglementaire, etc.

3305

Parce qu'on sait que les levés sismiques, ça vient de quelque chose et c'est fait dans un but précis.

PAR M. JEANNOT GAGNON:

3310

D'accord, je vous remercie.

3315

FRANÇOIS MIOUSSE

PAR LE PRÉSIDENT:

3320

Maintenant, nous allons inviter madame Séverine Palluel. Est-elle ici ce soir?

Nous allons inviter monsieur François Miousse.

Bonsoir monsieur, je vous cède la parole pour vos questions.

3325

PAR M. FRANÇOIS MIOUSSE:

3330

Bonsoir. Je vais commencer tout d'abord par, je dirais, par un petit bémol. Dans le communiqué du ministère de l'Environnement qui annonce la sortie du rapport d'experts, le 5 mars, sur Internet, c'est-à-dire qu'on peut avoir accès au rapport par le site, on nous envoie directement sur le site plutôt du ministère des Ressources naturelles, qui nous vante joyeusement le projet d'exploitation gazière dans le golfe, que je peux vous citer, c'est-à-dire qu'on va sur le site où on nous envoie directement où on nous dit:

3335

"Exploration gazière et pétrolière, un potentiel prometteur et insoupçonné. Une des structures géologiques observée dans le golfe Saint-Laurent contient à elle seule le potentiel évalué provisoirement entre un point cinq (1,5 G) et deux milliards (2 G) de barils de pétrole."

3340

Alors c'est ça, je sais pas si c'est prévu, mais ça paraît drôle, tout simplement. Ça, c'était mon premier bémol.

3345

Ensuite, puisqu'on constate, et ça, ça vient surtout je dirais des biologistes locaux, moi je suis un simple citoyen, on constate un manque d'information quand même approfondi du rapport d'experts et aussi aux réponses qu'on peut entendre ce soir et durant les audiences, ce serait intéressant qu'on puisse savoir, en fait, qui s'engage à faire les modifications, puisqu'on semble en avoir besoin, et puis quand elles seront effectuées.

PAR LE PRÉSIDENT:

3350 Alors du côté du Comité, dans un processus, donc le rapport de la Commission est remis
au ministre de l'Environnement, donc on se retrouve à l'automne 2004, parce que le rapport doit
être remis au plus tard le 31 août 2004, donc que se passe-t-il, qu'est-ce qui est envisagé ensuite
de ça, dans les processus?

3355 Bien entendu, le Comité n'existera plus non plus, la Commission n'existera plus, qui va
prendre le relais au sujet à ce moment-là de la question des enjeux liés aux levés sismiques.

PAR M. ROBERT JOLY:

3360 Le processus qui a été mis en place a été de procéder en deux (2) temps: Dans un
premier temps, de faire l'état des connaissances, ça a été la raison pour laquelle il y a un Comité
d'experts qui a été mandaté, et l'idée était de mettre sur la table ce qui était connu par les experts
et dans la littérature sur les levés sismiques, et de les mettre à la disposition du public pour des
fins de consultation.

3365 Et le deuxième temps, ce sont les consultations qui sont menées par le Bureau
d'audiences, à la fois sur le rapport lui-même et sur les informations qui sont recueillies auprès du
public, et d'autres experts qui viennent aussi faire des commentaires sur le rapport.

3370 Le rapport est un produit en soi fini, c'est-à-dire qu'une fois qu'il a été produit, il sert à
cette consultation-ci, et il est pas prévu de le réviser ou de le changer. Il va être examiné, il y a
des commentaires qui vont être faits suite à ces consultations, un rapport du Bureau d'audiences
aussi sera remis au ministre de l'Environnement, et par la suite, il y aura à faire l'analyse de
chacune de ces recommandations et de conseiller le ministre sur les suites à donner.

3375 De toute façon, le rapport du Bureau est remis directement au ministre, il est pas remis au
ministère, c'est-à-dire c'est pas l'administration qui le reçoit, c'est le ministre lui-même. Et le
ministre peut donner des instructions particulières, mais il va certainement consulter le ministère
également, pour voir comment ces recommandations-là peuvent être mises en œuvre, et
comment on peut faire un plan de mise en œuvre, ou quelles sont les réserves qu'on peut avoir
3380 sur certaines recommandations ou comment on peut, s'il faut modifier des règlements, comment
on peut le faire, ou s'il faut modifier des processus, qu'est-ce qu'on doit faire.

3385 Alors le rapport lui-même, pour être précis, c'est un produit qui est terminé et il a été
soumis à la consultation; il y aura pas de retour auprès des experts pour le modifier comme tel.
On va plutôt se servir du rapport qui sera fait par le Bureau d'audiences publiques au ministre de
l'Environnement, qui contiendra toutes sortes de recommandations, pour mettre en œuvre
certaines des mesures qui ont été suggérées par les experts ou d'autres mesures que le Bureau
fera part au ministre.

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un petit instant, s'il vous plaît. Monsieur André.

3395 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Oui, est-ce que le ministre qui va recevoir notre rapport regarde nos recommandations, à quel point il est tenu par ces recommandations-là? S'il décide de pas adhérer à une recommandation, est-ce qu'il doit justifier sa réponse ou bien si c'est vraiment un document qui arrive sur son bureau et qui est géré interne?

3400

PAR M. ROBERT JOLY:

3405 Alors si on regarde, par expérience, on parle d'expérience passée, des cas semblables d'audiences tenues sur des sujets ou sur des projets, mais prenons le cas d'audiences sur des sujets, il y en a eu une sur la production porcine par exemple, sur la gestion de l'eau, sur la gestion des matières résiduelles, eh bien, le rapport est reçu par le ministre qui en fait faire l'analyse, qui soumet ses propres orientations, et il arrive avec un produit, après un certain temps, qui peut être une politique, des règlements, une loi. Et à la lumière des documents qui sont rendus publics, on est en mesure de voir quelles sont les recommandations qui ont été prises en compte, lesquelles ne l'ont pas été, et de façon générale, les ministres sont questionnés sur ce qu'ils ont fait avec ces recommandations-là, et ils s'expliquent sur les raisons.

3410

3415 Et si ce sont des raisons techniques, l'administration peut être en mesure, le ministère, les fonctionnaires peuvent être en mesure de l'expliquer. Il peut s'agir tout simplement d'orientations politiques, alors ils s'expliquent en fonction des orientations politiques.

Mais il y a nécessairement un questionnement qui est fait sur le traitement qui a été fait des recommandations.

3420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Miousse.

3425 **PAR M. FRANÇOIS MIOUSSE:**

Oui, moi ça en est une par rapport au mémoire qui va être déposé, qui va sûrement faire allusion à ces erreurs-là.

3430 Est-ce que vous allez considérer, aussi, c'est pour ajouter, est-ce que ça vaut la peine de faire des mémoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

3435 Bien, si on suit l'expérience du BAPE, on est rendu à environ au-delà de deux cents (200) rapports, le BAPE, comme on dit, les commissions parlent par leurs rapports, le BAPE parle aussi par ses rapports.

3440 Je crois que c'est intéressant de voir, on essaie de faire le tour des questions, de voir l'ensemble des enjeux lorsque les gens viennent nous présenter des mémoires. Bien entendu, on a notre propre rôle d'enquête et à ce moment-là, on se fait une tête sur le sujet.

Dans ce cas-ci, on nous demande des recommandations, on va effectivement formuler des recommandations.

3445 **PAR M. FRANÇOIS MIOUSSE:**

3450 J'aurais une autre question. Sachant qu'il faut un promoteur dans une audience du BAPE, sachant qu'il n'y a pas de promoteur ici présent, on se demande, en tout cas à mon avis, si le ministère des Ressources naturelles pourrait être le promoteur.

En fait, est-ce que l'absence du promoteur pourrait être une stratégie, selon vous, pour éviter des procédures? C'est une question que je me posais tout bonnement, comme ça.

3455 Et pourquoi ils se sont retirés, et pourquoi ils sont pas là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Alors le Comité, pouvez-vous expliquer, tout à l'heure vous avez fait mention que lorsque le mandat a été donné au Comité, le projet par exemple de GSI était toujours actif, potentiel pour l'automne 2004, vous avez expliqué ça de ce côté-là. Donc à l'origine, il y avait un projet potentiel qui était toujours actif.

3465 Donc je le sais pas, j'imagine que le contexte aurait été différent si le projet GSI avait toujours été actif et non retiré, ils l'ont retiré officiellement au début du mois de février 2004. Alors d'après moi, oui, effectivement, le contexte, le questionnement aurait été différent, parce que quelque part, on aurait eu pas loin de nous un projet précis, là on n'en a pas de projet précis.

3470 Donc c'est ce que je peux dire à ce sujet-là. Effectivement, maintenant, nous examinons une question de levés sismiques, mais sans projet précis. Ce que je peux dire, oui, on a pu constater que GSI avait retiré officiellement sont projet.

Mais notamment, on sait par contre, par exemple, qu'il y a eu des levés sismiques dans le golfe du Saint-Laurent cet hiver, mais du côté de la Nouvelle-Écosse, donc au sud des Îles.

3475 **PAR M. FRANÇOIS MIOUSSE:**

Le projet, il est venu précis à un moment donné, on l'a simplement retiré. Mais par rapport justement à une stratégie, est-ce que ça pourrait être envisageable?

3480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je suis pas en mesure de répondre à cette question.

3485 **PAR M. FRANÇOIS MIOUSSE:**

OK, parfait.

J'aurais un petit dernier truc à rajouter.

3490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

3495 **PAR M. FRANÇOIS MIOUSSE:**

J'ai eu la chance d'avoir une petite discussion avec monsieur Laliberté, en sortant cet après-midi, et puis une question que je lui ai posée, bon, c'est quoi le pouvoir qu'on a, comme individu, d'éviter l'exploitation, mais surtout l'exploration gazière dans notre très cher golfe Saint-Laurent. Et puis il m'a répondu, en tout cas, qu'on avait un pouvoir.

3500

Et j'aimerais ça, peut-être pour encourager justement tous les efforts qui sont faits dans ce sens-là, qu'il puisse nous le dire, tout bonnement, qu'est-ce qu'on peut faire, comme individu, pour éviter un tel drame.

3505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, je vais laisser monsieur Laliberté répondre à ça, étant donné que c'était une discussion bilatérale, disons pendant une pause. Sentez-vous libre de répondre à cette question.

3510

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Oui, monsieur le Président, je suis bien à l'aise pour répondre. Oui, en effet, sur le perron, on s'est parlé, un petit peu plus tôt.

3515

Dans un processus d'exploration, évidemment, il y a les levés géophysiques qui sont étudiés présentement. On a également parlé des permis de forage de puits où en milieu

terrestre, on n'a pas besoin d'évaluation environnementale, par contre en milieu marin, on a besoin d'une évaluation.

3520

On a parlé à l'étape du forage de puits. Maintenant, qu'advient-il une fois que le puits est foré, bon, il y a deux (2) possibilités. Le puits, on l'abandonne et on se retire, on l'abandonne de façon sécuritaire et il y a plus rien. Et si on trouve des quantités exploitables d'hydrocarbures, la compagnie qui a les permis de recherche a évidemment la possibilité de demander un bail d'exploitation.

3525

Et dans le cas du bail d'exploitation, comme il a été mentionné tout à l'heure, un bail d'exploitation de pétrole ou de gaz naturel doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation en milieu terrestre, et doit faire l'objet d'audience ou d'évaluation environnementale en milieu marin. Et vous avez l'occasion, vous aurez l'occasion de vous prononcer à nouveau, dépendamment des résultats des forages.

3530

Donc à chaque étape, il y a un processus qui est quand même assez bien déterminé et assez clair, où le public a son mot à dire. C'est ce que j'expliquais sur le perron, tout à l'heure.

3535

Et, monsieur le Président, il y a eu un autre commentaire sur le perron tantôt, les gens m'ont parlé, j'ai donné un supplément d'information concernant le puits qui avait été foré par la compagnie Corridor en 1999, à Fatima, et chose que je n'avais pas précisée devant l'auditoire ici, et que j'ai précisée sur le perron, c'est que le forage qui a été effectué par la compagnie Corridor, en 99, n'était pas un véritable forage pétrolier.

3540

Dans notre jargon, c'est un entre-deux, si vous voulez, on appelle ça un puits stratigraphique, et en fait, un puits stratigraphique, c'est ni plus ni moins comme les puits de carottage minier qui ont été effectués par la SOQUIM, lorsque SOQUIM a investigué pour l'évaluation du potentiel des cavités, pas des cavités mais des dômes de sel sur l'île.

3545

Donc c'est tout simplement un forage stratigraphique, un carottage minier, pour évaluer le type de roches sous la surface.

3550

Parce que j'ai déjà mentionné, on a besoin des conditions qui sont nécessaires à un gisement, on doit avoir une roche couverture, une roche réservoir et une roche mère. Et avant de procéder à un véritable forage pétrolier, parfois il faut aller faire du carottage stratigraphique, pour voir la séquence de roches.

3555

Et le puits de Corridor, s'il avait été complété, parce qu'il a pas été complété, il s'est pas rendu à l'objectif, si le puits s'était rendu à l'objectif voulu, si le puits avait rencontré des hydrocarbures, le puits aurait été abandonné obligatoirement.

3560 Donc ce n'était pas un puits pour produire éventuellement des hydrocarbures, mais c'était un puits pour évaluer la séquence de roches. Et peu importe le résultat, le puits aurait été fermé définitivement. C'est un commentaire que je tenais à exposer à l'ensemble de l'auditoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3565 Je vous remercie.

Je vous remercie, monsieur.

3570

ALAIN GÉLINAS

PAR LE PRÉSIDENT:

3575 Nous allons maintenant appeler monsieur Alain Gélinas. Bonsoir monsieur.

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

3580 Messieurs les Commissaires, bonsoir; messieurs les experts en marketing, bonsoir!

Première remarque, concernant les horaires des séances de la Commission, vous avez pu constater que de très nombreux Madelinots se sont déplacés, parce qu'ils sont très inquiets des retombées possibles de la phase non seulement d'exploration mais d'exploitation en plus des levés sismiques, et ils sont très préoccupés de tenter d'évaluer s'il y a pas plus à perdre qu'à gagner, en tant que collectivité, dans cette démarche. Alors donc, on a répondu très nombreux à votre invitation.

3590 Et je m'étais laissé dire que vous seriez là jusqu'à épuisement des questions. Et là, on apprend aujourd'hui qu'il n'y aura pas de séance demain soir mais plutôt une séance supplémentaire demain avant-midi. On n'a aucun moyen de le faire savoir à la population concernée.

3595 Le Groupe madelinot pour le respect du golfe a pris sur lui de faire des affiches et un message radio, pour dire aux gens qu'il y aurait audience demain soir, donc il y aura des gens qui se présenteront ici demain soir devant une porte close.

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 Par contre, nous n'avons jamais annoncé que nous siégerions demain soir. On avait quand même donné des dates tentatives, les commissions mettent toujours, à ce moment-là – exemple à Rimouski, la semaine dernière, on a écourté de deux (2) séances. Même la dernière

3605 séance, on n'a pas eu personne pour poser des questions. Donc quand on dit "selon les besoins", c'est surtout dans l'optique qu'on donne des dates, mais c'est possible qu'effectivement, les gens arrivent devant des portes closes parce qu'à ce moment-là, on avait prévu une séance, mais faute de joueurs, la séance ne s'est pas tenue.

3610 Donc la Commission ici n'a jamais annoncé qu'elle serait ici demain soir. Compte tenu qu'il y avait plusieurs personnes qui désirent poser des questions, on fait une séance demain matin, donc on se rajoute deux (2) heures. On avait conservé une séance optionnelle demain après-midi, qu'on va tenir. Donc là, on a rajouté, autrement dit, environ cinq (5) heures d'audience. C'est comme ça qu'il faut comprendre les choses.

3615 Donc nous, on s'est jamais engagé demain soir. Il faut comprendre qu'on a des contraintes, nous aussi, on vit dans un monde limité, on a un mandat très précis. La semaine prochaine, nous sommes à Gaspé et nous sommes également, aussi, à Sept-Îles. Donc nous faisons les deux (2) endroits la semaine prochaine. Donc on a quand même un agenda, nous aussi, assez serré.

3620 On essaie de concilier. C'est pour ça qu'on a, par exemple, compte tenu qu'on avait un très grand territoire à couvrir, on ne pouvait pas non plus aller partout, on aurait bien aimé pouvoir par exemple possiblement aller à Québec, des choses comme ça, ou aller à d'autres endroits, sept-huit (7-8) endroits, mais c'était pas possible, compte tenu des délais qui nous étaient donnés.

3625 C'est pour ça qu'on a instauré le système Internet, donc les gens peuvent nous écouter, et le système de E-mail, où les gens peuvent nous adresser des questions, qu'on traite et qu'on va venir poser de par nous-mêmes.

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

3630 Oui, on peut poser des questions par Internet, mais on peut pas juger de la réponse ou de l'absence de réponse.

3635 Bon moi, pour terminer ça, je suggère que votre agente en communication, à la première heure demain matin, aille à la télévision communautaire et fasse savoir à la population qu'il y a une séance demain avant-midi, et que même s'il reste encore des questions, eh bien, demain soir, vous serez rendus loin.

3640 Ensuite, à la fin de la séance de cet après-midi, monsieur le Président, je vous ai adressé une question à laquelle vous avez répondu, et j'aimerais que tout le monde puisse profiter de la réponse.

Le BAPE, je vous ai posé la question, le BAPE devrait peut-être tenter de mesurer le taux de satisfaction des intervenants quant aux réponses fournies par vos spécialistes. Au moyen de

3645 deux (2) simples questions répondues par écrit plutôt que verbalement, pour préserver la
susceptibilité de nos experts, mettons qu'il y aurait ici une feuille de papier que les gens, en
venant intervenir, pourraient aller remplir à l'extérieur et déposer, deux (2) questions, première
question, avez-vous compris les explications qui ont été données par nos spécialistes suite à vos
question; et deuxième simple question, êtes-vous satisfait des réponses fournies.

3650 En compilant les réponses, ça permettrait de mesurer scientifiquement la différence entre
répondre à une question de façon satisfaisante et faire du bruit avec sa bouche jusqu'à
étourdissement des auditeurs.

3655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, là! Je pense que c'est pas du tout ça qu'on a discuté lorsque vous êtes allé
à l'arrière de la salle me poser cette question-là, et je vous ai répondu, avant tout, que la
deuxième partie de l'audience servait justement et notamment à entendre l'opinion des gens soit
3660 sur le projet ou soit sur la performance globale des réponses, aussi. Alors si les gens, bien
entendu, n'ont pas obtenu les réponses qu'ils attendaient, ils peuvent le manifester à l'intérieur
d'un mémoire.

Et c'est là que je vous ai invité à venir nous présenter un mémoire. Là, c'est pas tout à
3665 fait ça qu'on a discuté, ce que vous êtes en train de nous dire.

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

Bon! Le rapport fait référence à des emplois créés par la phase d'exploitation, et suite à
3670 des questions qui ont été posées là-dessus, on n'a pas pu avoir de réponse quant aux emplois
prévisibles pour les Madelinots. Ce serait peut-être bon qu'on retire ça, cette affirmation-là de
trois mille (3000) emplois, dans le rapport, si on n'est pas capable de parler des emplois perdus
dans les pêcheries et le récréotourisme, dans le scénario d'exploitation pétrolière. Ceci était mon
préambule.

3675 Première question. Le gaz naturel étant soluble dans l'eau, quelle technique permettrait
d'extraire les polluants de l'eau de mer lors de déversements accidentels tout à fait possibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680 Ça, c'est votre question.

Du côté du Comité, êtes-vous en mesure de nous apporter des éléments de réponse sur
le potentiel de contamination du gaz naturel qui s'échappe dans les fonds marins, est-ce que
3685 c'est des questions que vous êtes en mesure de nous référer de façon collatérale aux travaux du
Comité, bien entendu?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3690 Oui, monsieur le Président. Le gaz naturel, c'est du CH₄, et ça a une densité beaucoup plus, c'est beaucoup plus léger que l'eau. Donc le gaz naturel qui s'échappe de façon naturelle du fond marin monte à la surface et se libère dans l'atmosphère. Et ce serait la même chose pour – c'est la façon dont le gaz naturel s'échappe normalement.

3695 **PAR M. ALAIN GÉLINAS:**

Donc, vous êtes en train de me dire qu'il y a aucun impact au niveau pollution, en cas de déversement, ça se retrouve dans l'atmosphère tout simplement?

3700 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Oui. La bulle de gaz qui s'échappe du fond marin subit une certaine pression, qui est la pression de la colonne d'eau qui s'applique sur la bulle de gaz. Si la bulle de gaz a disons la dimension d'un pois, dépendamment à quelle profondeur se situe cette bulle de gaz là, elle va monter tranquillement à la surface, elle va subir une dépressurisation, elle va gonfler jusqu'à la surface et elle va éclater à la surface.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3710 Monsieur Laliberté, dans le cas des liquides de gaz naturel, est-ce que c'est soluble dans l'eau?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3715 Le liquide de gaz naturel doit être réfrigéré pour rester à l'état liquide. Donc il faut changer ses conditions physiques pour changer son état. Donc pour passer de l'état gazeux à l'état liquide, on doit le réfrigérer et le maintenir réfrigéré.

Aussitôt qu'on change ces propriétés-là de température, donc si on le sort de son milieu réfrigéré et on le met à la température ambiante, le gaz va se vaporiser à l'état gazeux. Et ça va redevenir du CH₄ gazeux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725 Oui, monsieur Gélinas, un complément d'information?

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

3730 Non, une deuxième question, s'il vous plaît.

3735 J'ai revu dernièrement un document de l'émission Découverte relative à l'exploitation pétrolière qui se fait actuellement à l'Île-de-Sable. La compagnie qui exploite engage des biologistes qui sont tenus de garder le secret sur les recherches qu'ils font, semble-t-il que ça va sortir quelque part en 2004, parce qu'au bout de tant d'années, ils sont obligés de rendre ça public.

Et dans ce document-là, ils parlent des torchères, des cheminées qui brûlent des résidus qui sont indésirables pour l'exploitant.

3740 Alors quelle est la nature des rejets émis par les torchères qui brûlent ces résidus et qui, forcément, se retrouvent dans l'air qu'on respire, dans l'eau que filtrent les poissons parce que ça retombe, et il y en aurait fatalement sur nos Îles si Corridor Ressources donne suite à son projet d'exploitation à Fatima.

3745 Qu'est-ce que ça veut dire comme rejet, ça, et puis est-ce qu'on peut m'affirmer en toute certitude que ça n'aura aucune incidence sur de possibles cancers, dans dix-quinze (10-15) ans, quand l'exploitation sera finie et que les exploitants seront partis des Îles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3750 Vous comprenez, on s'éloigne un petit peu du sujet. On va voir du côté du Comité, quand même, si on peut obtenir certaines informations sur notamment la question des torchères.

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

3755 La nature des rejets émis par les torchères.

PAR LE PRÉSIDENT:

3760 Donc du côté du Comité, ministère de l'Environnement par exemple, de quelle façon c'est abordé, le brûlage en torchères.

3765 Parce qu'on sait, on peut faire des parallèles, je sais pas, par exemple dans le cas des sites d'enfouissement sanitaire, on brûle du biogaz, dans les raffineries de pétrole, il y a des torchères qui sont en action, est-ce que vous êtes capable de nous donner ce soir des informations concernant les règles d'émission, et quels sont les contaminants susceptibles d'être éliminés par les gaz de combustion.

PAR M. ROBERT JOLY:

3770 Monsieur le Président, bien sûr, ça dépend du combustible, c'est bien clair. Bon, faire le parallèle avec les lieux d'enfouissement sanitaire, ça donne une bonne idée, mais la composition

du biogaz qui est issu d'un lieu d'enfouissement sanitaire est assez complexe, comparé à la structure du gaz naturel, qui est relativement simple.

3775

Mais en brûlant dans un torchère, il y a pas une combustion parfaite et complète, ça dépend des torchères, il y a des torchères qui sont plus ou moins efficaces, si on regarde une torchère qui fait juste brûler à l'air libre, c'est pas particulièrement efficace, mais les torchères qui sont conçues pour avoir une combustion beaucoup plus complète, c'est ce qu'on utilise le plus souvent dans le cas des lieux d'enfouissement sanitaire auxquels vous faites référence.

3780

Et ce qu'on essaie de faire, en tout cas au ministère de l'Environnement, on a des règlements complets sur à la fois la qualité de l'atmosphère, ça, ça signifie en pratique l'émission à la source, à la cheminée ou à la torchère, donc l'ensemble des contaminants qui sont à être contrôlés sont normés, il y a des normes maximales à ne pas dépasser, ils vont toucher autant au CO₂, les NO_x quand il y en a, dans ce cas-là il n'y en aurait pas nécessairement, les composés organiques volatiles, il pourrait y en avoir, les matières particulaires.

3785

Vous faisiez référence tantôt à des possibles cancers ou autres maladies, c'est vrai qu'on essaie de contrôler les matières particulaires, les matières très très fines, des poussières extrêmement fines qui peuvent pénétrer dans les poumons, il y aurait certainement pas ce cas-là dans le cas du gaz naturel, il y a pas de matières qui permettraient de se transformer en petites matières.

3790

Mais le Règlement sur la qualité de l'atmosphère précise toutes les normes qui doivent être respectées, afin justement de ne pas porter atteinte à la santé. Les normes de qualité de l'atmosphère sont vraiment déterminées en fonction de la santé comme telle.

3795

On applique également ce qu'on appelle des normes d'air ambiant, par-dessus les normes d'émission à la cheminée. Il s'agit de voir, cette fois-là, une fois que la dispersion s'est faite, une fois que c'est dans l'atmosphère comme telle, au moment où ça retombe, on demande des modélisations, en fonction des vents, de la hauteur de cheminée, de la nature des produits, jusqu'où ils peuvent être entraînés.

3800

Et on mesure à ce moment-là ce qu'on appelle le bruit de fond, qu'est-ce qui est présent avant que l'émission soit faite, qu'est-ce qu'il y a de façon naturelle dans le milieu, pour s'assurer – on s'assure que ce qui va être émis, même après avoir franchi une certaine distance, ne dépassera pas les seuils critiques qu'on a fixés aussi en fonction de critères de santé, qui ont été établis en fonction de critères de santé.

3805

C'est la façon de contrôler les émissions atmosphériques à l'aide de torchères, et on le fait aussi même pour des cheminées, même s'il n'y a pas de combustion comme telle. Mais dans le cas des torchères, c'est la même logique, c'est la même approche qui est utilisée.

3810

3815 Donc deux (2) séries de critères maximums à la sortie, mais en plus, on s'assure qu'il y a pas de retombées dans l'environnement immédiat, qui vont amener un dépassement d'une norme milieu, donc d'une norme de base qu'on ne veut pas atteindre, et qui sont des normes fixées en fonction de critères de santé.

3820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Joly, à titre comparatif par exemple, je crois qu'il y a une centrale thermique ici qui alimente les Îles-de-la-Madeleine en électricité, j'imagine que le combustible utilisé est un genre de mazout, si on compare ce mazout-là par exemple avec du gaz naturel, est-ce qu'il y a une différence dans les émissions atmosphériques des deux (2) combustibles?

3825

PAR M. ROBERT JOLY:

 Oui, les émissions sont passablement différentes. Quand on parle, disons, prenons un mazout lourd, numéro 6, quelque chose du genre, du mazout qu'on utilise dans les fournaies habituellement pour chauffer les maisons, ou après, si on va plus loin, le gaz naturel, il y a de grandes différences non seulement dans la composition chimique comme telle, mais aussi dans le fait que les combustibles liquides contiennent beaucoup de matières, qui, au moment de la combustion, ne sont pas complètement volatilisées, et qui se transforment justement en poussière. C'est une des préoccupations importantes qu'on a, lorsqu'on compare les différents types de fuel.

3830

3835

 Évidemment, il y a d'autres facteurs, souvent dans le cas du fuel, on va retrouver du SO₂, on va se préoccuper à ce moment-là de l'impact sur les précipitations acides, et aussi, il y a toujours des oxydes d'azote, donc on se préoccupe aussi des NO_x.

3840

 Ça a des effets pourquoi, parce que ça a un effet de transformation sur l'ozone, et ça peut provoquer des épisodes de smog. Et ces composés-là varient selon la nature du produit.

 Et quand on arrive au gaz naturel, il y a beaucoup moins de problèmes par rapport à ces questions-là, parce que la composition est plus simple, d'une part, et il y a pas les problèmes de matières particulaires, en général. Et les technologies sont aussi plus évoluées, c'est plus facile d'assurer des combustions plus complètes avec du gaz naturel qu'avec des choses liquides.

3845

 Mais les normes du ministère sont faites en fonction de ces différents types de carburants, et tiennent compte de leur composition.

3850

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Je vous remercie.

 Monsieur Gélinas, un complément d'information?

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

3860 Oui, un complément d'information concernant le projet de Corridor Ressources sur l'île centrale, ici, à Fatima. Ça voudrait dire, ça, si ça se concrétise, combien de puits forés, combien de torchères dans notre beau paysage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3865 Donc du côté des Ressources naturelles, complément d'information à ce sujet.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3870 Monsieur le Président, actuellement, on n'a pas de projet officiel de Corridor Ressources, à l'effet qu'ils veulent forer un autre puits. On n'a pas eu de demande à cet effet.

3875 On sait que Corridor a manifesté l'intention de forer un autre puits, ils l'ont dit dans les différents communiqués de presse et sur leur site web, on peut lire qu'ils ont l'intention effectivement de poursuivre par le forage d'un autre puits. Mais on n'a pas d'échéancier, on n'a pas de date et on n'a pas de demande de permis de forage, au ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3880 Alors c'est de l'information qu'on ne connaît pas à l'heure actuelle.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3885 Non.

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

3890 Est-ce que c'est parce qu'il y a pas de grosse compagnie pétrolière d'impliquée, qui est prête à investir tant, on n'a pas cette donnée-là, combien d'argent pourrait être mis dans le projet, non?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3895 C'est une information que je n'ai pas, malheureusement.

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

3900 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3905

DANIELLE MARTINEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

3910

Nous allons inviter monsieur Marc-André Santerre.

Nous allons inviter madame Annie Landry.

3915

Nous allons inviter madame Danielle Martineau. Bonsoir madame.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

3920

J'aimerais revenir sur le fait que dans le rapport d'experts, on nous fait mention des avantages socioéconomiques, et qu'on est supposé d'être dans une commission qui traite de levés sismiques.

3925

Alors étant donné qu'on a plusieurs imprécisions, un grand manque d'information, un grand manque de données scientifiques complètes sur ce type de projet au Québec dans son ensemble, étant donné qu'on n'a pas pris la peine de chiffrer les conséquences négatives, seulement les conséquences positives, telles que le dédommagement en cas de problème, de types de déversements ou même, je dirais, de doute, parce que si le doute s'installe au niveau de la qualité des produits des Îles qui sont vendus aux acheteurs québécois et internationaux, ça prend pas grand-chose, on a des exemples dans ce domaine-là, donc étant donné qu'on n'a pas chiffré ça, on a seulement chiffré un nombre d'emplois qui est apparemment, d'après ce que j'ai compris cet après-midi, même pas relié nécessairement au développement de l'emploi soit des Madelinots, des Québécois, à cause de la loi du libre-échange qui va permettre à des gens de l'extérieur qui sont qualifiés pour venir travailler dans ce genre de projet là, est-ce que c'est possible de retirer du rapport d'experts qui concerne les levés sismiques toute allusion du

3930

3935

ministère des Ressources naturelles qui fait miroiter aux Madelinots et aux Québécois la création de trois mille (3000) emplois et des retombées économiques dont je ne me souviens pas le nombre de zéro.

3940

Est-ce que c'est possible de retirer cet aspect-là du Comité d'experts.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du Comité, un complément de réponse, s'il vous plaît.

PAR M. CAROL CANTIN:

3945

On l'a mentionné déjà, que les données qui étaient très très générales, pas détaillées du tout, étaient là à titre indicatif. Mais le rapport d'experts, c'est pas nous qui l'avons écrit, ce sont les experts en question, et ce rapport-là, bien sûr, il fait consensus aussi, on en a parlé c'est hier je crois, il y a d'autres partenaires que les quatre (4) experts qui ont collaboré je dirais à compléter certaines parties du rapport qu'on jugeait nécessaires.

3950

On a souligné, les experts ont également souligné les impacts socioéconomiques relatifs aux pêches et au récréotourisme, qui n'étaient pas nécessairement liés aux enjeux environnementaux non plus, alors à ce compte-là, on pourrait occulter à peu près tout ce qui n'est pas levés sismiques et impacts environnementaux.

3955

Je pense que globalement, les experts ont voulu faire un portrait très très, je dirais, pas pointu du tout, mais qui permet de voir, un petit peu un portrait général de la situation, des enjeux et des impacts socioéconomiques. Mais comme ils l'ont fait, comme je disais tout à l'heure, pour la partie pêche, pour la partie récréotourisme, aussi.

3960

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Donc je comprends, le rapport est déjà déposé, le Comité n'existe plus. Donc faire un retrait de ce rapport semble une chose comme infaisable, c'est ce que je comprends de votre réponse, c'est ça?

3965

PAR M. CAROL CANTIN:

On a mandaté un Comité d'experts pour faire un rapport, il l'a fait. Bien sûr, il y a peut-être des éléments, dans le rapport, qui plaisent à certains, qui déplaisent à d'autres. Si on commençait à faire une sélection des éléments qui déplaisent à certains, déplaisent à d'autres, on se retrouverait avec un rapport à peu près gros comme une peau de chagrin.

3970

Alors on peut pas commencer, après coup, à dire, bien, on pourrait retirer cet aspect-là, parce que ça ne me plaît pas.

3975

Je pense que ce qu'on cherche dans cette Commission-là, et puis je pense que, honnêtement, ce que les gens ont essayé de faire dans les audiences ici et également à Rimouski, c'est d'être honnêtes et de présenter, dans la mesure de nos connaissances, quel était le portrait de la situation la plus fidèle, de la question, sans déformer les choses.

3980

Je pense que tout le monde a été honnête, ou dans les experts, que tous les participants, en tous les cas que j'ai vus, moi, depuis le début des audiences. Et puis si, au contraire, on pouvait enrichir ce rapport-là par d'autres analyses, oui, d'autres analyses, d'autres commentaires, je pense que ce sera le bienvenu.

3985

Je ne vois pas l'intérêt de vouloir réduire un rapport parce que des éléments de celui-ci ne nous intéressent pas.

3990 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Il me semble, dans ma perception du rapport, des commentaires que vous faites, il me semble que la notion d'environnement a été prise d'une façon extrêmement limitante et limitée dans ce rapport; il me semble que l'environnement a été considéré comme essentiellement biophysique. D'ailleurs, quand vous identifiez vos enjeux, vous séparez les socioéconomiques des environnementaux, et quand vous parlez des enjeux environnementaux, les enjeux qui sont là sont des enjeux biophysiques.

4000 Les enjeux socioéconomiques, comme les pêcheries, dans le discours que vous tenez, il me semble qu'ils ne font pas partie des enjeux environnementaux. S'il vous plaît!

4005 J'aimerais savoir, le Comité d'experts s'est-il penché sur comment il définissait l'environnement, lorsqu'il a interprété le mandat reçu, première question. Et deuxième, est-ce qu'il y a un document écrit mandatant le Comité d'experts.

PAR M. ROBERT JOLY:

4010 Oui, effectivement, il y a un document écrit qui mandate le Comité d'experts; c'est un communiqué de presse, d'ailleurs, qui a exprimé ce mandat, donc il est repris dedans.

Mais les experts n'ont pas reçu chacun, individuellement, un mandat; c'est un mandat qui a été confié aux experts par les ministres, par le communiqué de presse qui a été rendu public.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

4015 OK, il y a pas eu de mandat donné aux coprésidents?

PAR M. ROBERT JOLY:

4020 Oui, les coprésidents ont été mandatés par les deux (2) ministres pour présider aux travaux du Comité d'experts et faire en sorte que les experts conduisent leurs travaux avec les ressources nécessaires pour arriver à terme.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

4025 Mais sur le choix du concept d'environnement...

PAR M. ROBERT JOLY:

4030 Le concept d'environnement est, à mon avis, très large puisqu'il est basé sur celui du développement durable. Donc ça comprend forcément non seulement les questions environnementales, mais les questions sociales et économiques.

4035 Le choix qui a été fait de les distinguer, c'est parce que les experts trouvaient que c'est une façon de les faire apparaître en fonction des conséquences qui peuvent être catégorisées en impacts directs sur les activités qui utilisent les ressources du milieu par rapport aux impacts directs sur les ressources du milieu lui-même.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

4040 Et quand on lit aussi le rapport, on constate que le concept de développement durable figure relativement peu comme expression dans le rapport; on le retrouve vers le début et on le retrouve à la fin. Et entre les deux (2), on voit une partie biophysique, qu'on définit comme environnementale. Et vous avez pas utilisé enjeux biophysiques, le Comité, vous avez utilisé enjeux environnementaux.

4045 Donc le lien avec le développement durable, comment vous le faites réellement, dans ce rapport.

PAR M. ROBERT JOLY:

4050 Il est fait par les experts, par le fait que dans leurs recommandations, ils demandent de porter la plus grande attention, justement, aux conséquences de ces activités sur l'ensemble des ressources et aussi sur les activités comme telles.

4055 Le principe de précaution qui est mis de l'avant comme guide, pour regarder ces projets-là, c'est un principe de développement durable en soi.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

4060 Quand on regarde le principe de précaution, par sa définition, il n'exclut pas des projets. Il permet d'adopter des mesures d'atténuation en cas d'incertitudes, il est très sécuritaire et très bien, mais il présume également que le choix du développement a été fait dans une perspective de développement durable.

4065 Si j'ai compris la réponse que vous avez donnée tout à l'heure, le mandat du Comité n'était pas d'évaluer l'acceptabilité du développement des hydrocarbures, mais bien de voir une activité seulement dans cette perspective-là, et compte tenu du fait que vous ne regardiez qu'une activité, le principe logique qui découle du développement durable qui devait s'appliquer, c'est le principe de précaution. J'interprète bien?

4070

PAR M. ROBERT JOLY:

Je crois que c'est bien interprété, oui.

4075 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

4080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, madame Martineau.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

4085 Est-ce que je peux faire un commentaire par rapport à ça, parce que j'ai l'impression qu'on insinue qu'il y a des choses qui ne pèsent pas dans le rapport, alors que mon objectif est plutôt qu'on ait, tant qu'à écrire des choses, des données complètes.

4090 Alors je considère, peut-être que je suis dans l'erreur, ça se peut, qu'on a seulement un côté de la médaille, et qu'on essaie de séduire les Québécois et les Madelinots avec des données qui sont incomplètes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4095 Bien entendu, c'est le genre de choses que vous pouvez développer dans un mémoire, que nous vous invitons à acheminer à la Commission.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

4100 Oui. Et je comprends aussi, donc, ce qu'on vient de me dire, c'est que le rapport peut être enrichi, donc il est pas immuable. C'est bien ça que j'ai compris de votre part, monsieur?

PAR M. CAROL CANTIN:

4105 Bien, je pense que c'est là le but de ces audiences-là; sinon, il n'y aurait pas d'audience.

PAR LE PRÉSIDENT:

4110 De toute façon, les travaux de la Commission sont là pour recevoir tous les aspects, c'est ça qu'on doit comprendre, pas le rapport lui-même du Comité d'experts. On se comprend?

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

Alors j'ai droit à une deuxième question? J'ai l'embarras du choix, c'est pour ça!

4115

Bon, mettons, on va prendre celle-là! Mini préambule! Au Québec, en 1930, on faisait travailler des enfants dans des usines, parce qu'on trouvait que ça coûtait pas cher de faire travailler du monde de cet âge-là, et ça occasionnait plus de profits aux propriétaires de ces usines-là. Au Québec aussi, on en est venu à décider de changer les lois pour évoluer, en tant que race humaine. Donc ça veut dire que les lois peuvent être modifiées, les lois peuvent être améliorées.

4120

Là, on n'est pas en 1950, on n'est pas en 2000, on est en 2004, il y a des protocoles, comme le Protocole de Kyoto qui, en tout cas moi, je suis pas une spécialiste, mais ça fait quand même quelques années que j'en entends parler, qui nous confirme que la production d'hydrocarbures amène des changements climatiques qui, aux Îles, sont très perceptibles, surtout l'hiver quand il y a pas de glace et que l'érosion des falaises est plus menacée.

4125

Est-ce que c'est possible d'arriver rapidement à maturer, en tant que collectivité, ou est-ce qu'on est soumis à la pression des clients qui peuvent bénéficier de la production d'hydrocarbures? Est-ce que c'est possible de se diriger vers des énergies qui ne sont pas dommageables et qui vont au moins permettre d'atténuer les changements climatiques?

4130

Je demande pas à tout le monde sur la planète d'être au même point où est-ce qu'on est rendu, mais je crois qu'on est dans une société civilisée, et on n'est pas complètement inintelligent, est-ce que ce serait possible de percevoir une ouverture d'esprit, du côté du gouvernement, des ministères concernés, et d'Hydro-Québec, pour vraiment se diriger vers un type de source énergétique qui soit vraiment plus sécuritaire pour l'ensemble des habitants de la planète.

4135

4140

PAR LE PRÉSIDENT:

Ministère de l'Environnement, quelles sont les orientations relatives à l'approvisionnement énergétique du futur, pour le Québec. Est-ce que le ministère de l'Environnement a déjà développé des réflexions à ce sujet-là?

4145

PAR M. ROBERT JOLY:

La politique énergétique du Québec n'est pas sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, mais évidemment, nous sommes partie aux discussions ou aux consultations qui sont faites dans différents programmes qui sont élaborés.

4150

Comme par exemple dernièrement, il y a eu des propositions qui ont été mises de l'avant, et des programmes qui ont été mis de l'avant pour la production éolienne, pour la production

4155 aussi par biomasse, de la cogénération, alors le ministère intervient dans ces propositions de politique pour faire valoir les préoccupations environnementales, s'assurer non seulement que le milieu n'est pas dégradé, mais effectivement aussi que les préoccupations comme celles du Protocole de Kyoto sont prises en compte, et qu'on aille progressivement vers une utilisation plus rationnelle ou une diminution de ces hydrocarbures.

4160 Le Protocole de Kyoto, globalement, on connaît de façon générale à quoi il sert, on l'associe beaucoup, au Québec, on l'associe à une diminution du CO₂ d'environ six pour cent (6 %), pour le ramener au niveau de ce qu'il était en 1990. Les modalités ne sont pas toutes établies, d'abord dans le cas du Protocole de Kyoto, c'est un protocole international et il manque encore peut-être un ou quelques pays, tout le monde voudrait bien que la Russie signe, parce que c'est un pays majeur et ça ferait pencher la balance d'un côté, mais ceci dit, malgré le fait que tous les pays n'ont pas signé, il y a déjà des discussions au Canada sur la mise en œuvre du protocole, et le ministère de l'Environnement en est partie, sur la façon, quelles mesures on devrait mettre en application pour y arriver.

4170 Et ces discussions-là vont sans doute aboutir relativement rapidement. Quand elles seront en vigueur, elles deviendront des critères, des normes d'examen des projets.

4175 Il y a des mesures de toutes sortes là-dedans, qui vont concerner différents secteurs d'activités. Le secteur énergétique en est un, le secteur industriel évidemment aussi, et les usages domestiques et les transports, qui sont aussi des domaines majeurs.

4180 Il y a des mesures qui sont prises en ce moment plutôt à la pièce, tant que ces mesures-là sont pas comprises dans un plan global, il y a des mesures qui ont été mises en application, comme pour les véhicules lourds par exemple, il y a récemment une mesure qui a été appliquée de ce côté-là.

4185 Il y a des mesures qui sont appliquées aussi, quand on intervient dans l'examen des projets à la pièce, on a mentionné tantôt les lieux d'enfouissement sanitaire, ce sont des contributeurs qui ne sont pas négligeables, donc on s'organise, dans l'examen de chacun des projets, pour essayer de minimiser les émissions de gaz à effet de serre au maximum.

4190 On le fait dans un cadre, encore là, qui est pas établi, on n'a pas encore de cadre général, mais la préoccupation est là, l'examen se fait au cas par cas, en fonction de ces projets. Et on essaie d'appliquer, autant que possible, les mesures qui peuvent permettre de limiter l'utilisation des hydrocarbures quand c'est pas nécessaire.

4195 Mais on comprend qu'il faut des mesures, aussi, qui soient à la fois efficaces chez nous, mais il faut les regarder dans un contexte global. La plupart des gaz à effet de serre ne proviennent pas directement du Québec, la contribution de l'hydroélectricité est quand même assez importante chez nous par rapport à d'autres secteurs, ça aide quelque part, c'est sûr, globalement. Mais en même temps, ce que ça fait, ça met énormément de pression sur des

projets qui amènent une augmentation des GES, parce que ça fait des augmentations très très significatives, puisque cette proportion-là est assez faible chez nous.

4200

Donc dès qu'on en fait un peu, ça paraît beaucoup, ça paraît beaucoup plus, et on voit à quel point aussi c'est sensible dans la population, avec certains projets de centrales thermiques qui ont été publicisés dernièrement. On voit tout de suite que dès qu'il y a un projet de cette nature-là qui apparaît, l'effet est immédiat et est très très majeur.

4205

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Cantin.

4210

PAR M. CAROL CANTIN:

Oui, juste pour ajouter peut-être, on a parlé tout à l'heure des gains au niveau des gaz à effet de serre que l'on pouvait faire lorsqu'on passait de l'huile lourde au gaz naturel, alors on a parlé des centrales thermiques, effectivement, une centrale thermique qui passerait de l'huile au gaz naturel permettrait des gains substantiels en émission de CO₂, je pense que mes collègues de l'Environnement pourraient le mentionner. Donc c'est un autre gain, à titre d'exemple, qu'on pourrait faire.

4215

Et juste, si je pouvais me permettre d'apporter peut-être – monsieur Miousse, tout à l'heure, avait un bémol, j'en ferais un dièse, peut-être ajouter à l'introduction de madame tout à l'heure, qui s'inquiétait sur l'avenir énergétique, alors je rappelle que justement, cette question de l'avenir énergétique du Québec fera l'objet d'une commission parlementaire cet automne, et ce sera certainement le lieu, la tribune pour justement exprimer ce qu'ici et ailleurs, les gens désirent ou voient comme société.

4220

4225

PAR LE PRÉSIDENT:

On ne connaît pas encore les modalités, mais on sait que c'est prévu cet automne.

4230

En passant, la politique énergétique du gouvernement du Québec, la dernière politique date de quelle année, de quel moment, le savez-vous?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

4235

1996, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1996, donc il y en a pas eu de nouvelle depuis.

4240

Donc on peut penser que la consultation de cet automne, qui est prévue, devrait mener à une nouvelle politique. Ce serait logique.

PAR M. CAROL CANTIN:

4245

On peut le penser, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4250

Je vous remercie.

Madame Martineau?

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

4255

C'est beau, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

4260

Je vous remercie.

Alors nous allons mettre fin à la séance de ce soir, il est maintenant vingt-deux heures quarante-cinq (22 h 45). Nous allons reprendre demain matin à dix heures (10 h), ici même.

4265

Sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée, et je remercie et salue les gens qui ont suivi les travaux de la Commission sur Internet, et je mentionne toujours qu'il est possible jusqu'au 30 avril d'adresser des questions à la Commission via courriel.

Alors bonne soirée à tous.

4270

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 AVRIL 2004 À 10 H

4275

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4280

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.